

Accidents du Travail & Maladies Professionnelles au Régime Agricole



Préambule	5
Compréhension de la signalétique	6
Périmètre d'étude	7
I. La population des salariés du secteur Entreprises du paysage	9
• Indicateurs de population des salariés agricoles (2015-2019)	10
• Classement des secteurs d'activité par importance des heures travaillées au Régime Agricole	11
• Classement des secteurs d'activité par importance de leur population de travailleurs au Régime Agricole	12
• Répartition régionale des salariés agricoles du secteur 410	13
• Répartition régionale des heures travaillées du secteur 410	14
II. Dénombrement et coûts des ATMP	15
II.1. Poids de chaque type d'ATMP concernant les salariés agricoles du secteur 410	16
• Le poids des différents types d'ATMP avec arrêt chez les salariés agricoles (toutes filières)	17
• Le poids des différents types d'ATMP avec arrêt chez les salariés du secteur 410.....	18
• Dénombrement des ATMP des salariés du secteur 410.....	19
• Coûts des ATMP des salariés du secteur 410.....	20
II.2. Poids des salariés agricoles du secteur 410 sur le régime ATMP des salariés en agriculture	22
• Le poids des accidents du travail proprement dits des salariés du secteur 410.....	23
• Le poids des accidents de trajet des salariés du secteur 410.....	24
• Le poids des maladies professionnelles dits des salariés du secteur 410.....	25

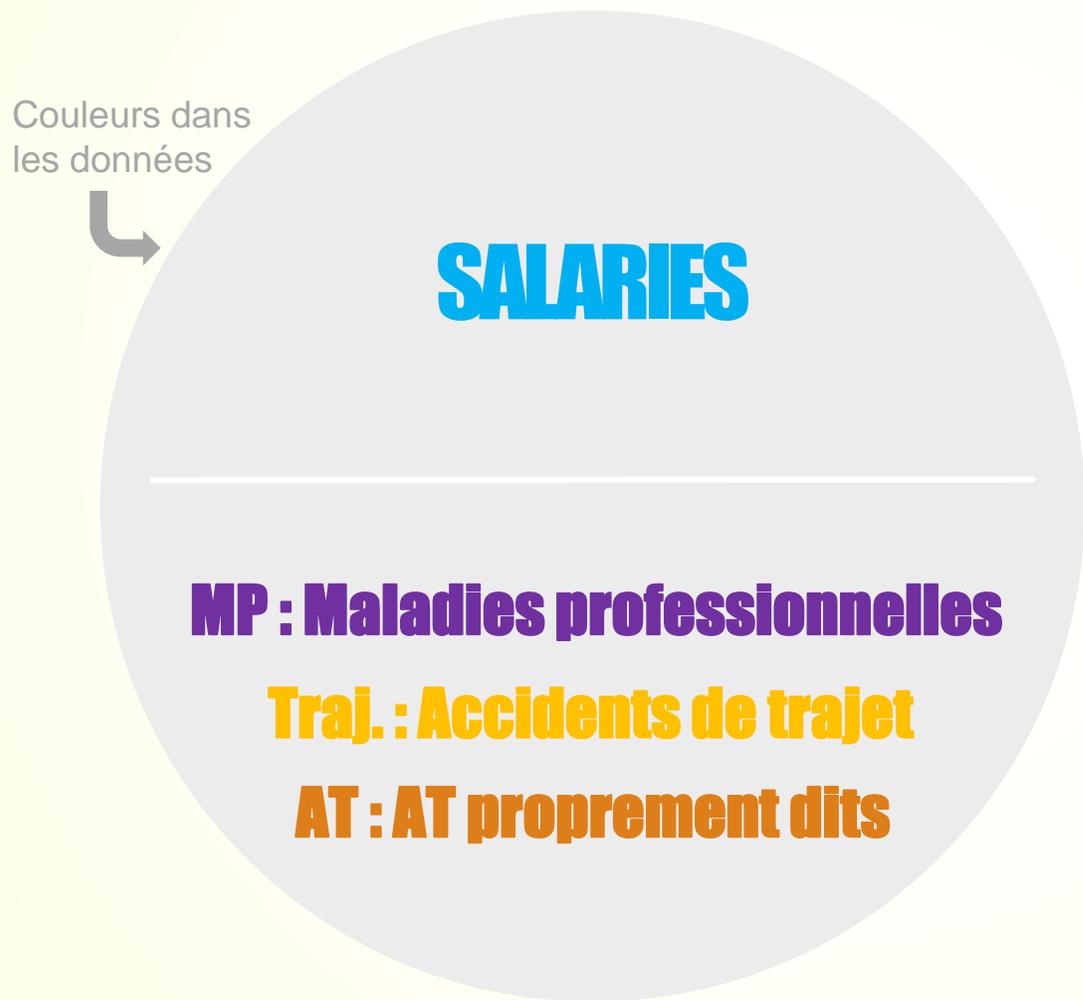
III. Les principaux indicateurs de sinistralité des accidents du travail et de trajet	26
III.1. Les classements des secteurs par importance de leur sinistralité au Régime Agricole	27
• Classements des secteurs d'activité du Régime Agricole selon la sinistralité des accidents du travail	28
• Classement des secteurs d'activité du Régime Agricole selon la sinistralité des maladies professionnelles	29
III.2. Les indicateurs de suivi de la sinistralité des salariés du secteur 410.....	31
• Indicateurs de sinistralité des accidents du travail	32
• Indicateurs de sinistralité des accidents de trajet	33
• Indicateurs de sinistralité des maladies professionnelles	34
IV. Les accidents graves non mortels et les accidents mortels	35
IV.1. Les accidents du travail graves non mortels	36
• Comparaison entre les secteurs des accidents du travail graves non mortels	37
IV.2. Les accidents mortels	39
• Les accidents mortels chez les salariés du secteur 410.....	40
V. Les accidents de la route	42
• Dénombrement des accidents de la route chez les salariés du secteur 410.....	43
• Les principaux véhicules impliqués dans les accidents de la route chez les salariés du secteur 410	44
VI. Les principales caractéristiques des AT et des victimes	46
VI.1. Représentation des accidents de travail chez les salariés du secteur 410 selon le sexe et l'âge des victimes	47
• Caractéristiques selon le sexe des salariés du secteur 410 victimes d'accidents du travail	48
• Caractéristiques selon l'âge des salariés du secteur 410 victimes d'accidents de trajet	49
VI.2. Caractéristiques des accidents de travail et des blessures corporelles des victimes	51
• Localisation des lésions chez les des salariés du secteur 410 victimes d'AT	52
• La nature des lésions des AT chez les des salariés du secteur 410.....	53
• Caractéristiques des AT pour des salariés du secteur 410 (1/2)	54
• Caractéristiques des AT pour des salariés du secteur 410 (2/2)	55

VI.3. Répartition géographique des accidents concernant les salariés du secteur 410.....	57
• Répartition régionale des accidents du travail des salariés du secteur 410.....	58
• Répartition régionale des maladies professionnelles des salariés du secteur 410	59
VII. Les principaux risques des AT	60
• Les quatre principaux risques suivis au Régime Agricole	61
VIII. Les maladies professionnelles	62
VIII.1. Les tableaux de maladies professionnelles les plus représentées	63
• Les principales maladies professionnelles des salariés et non-salariés au Régime Agricole (tous secteurs)	64
• Les principales maladies professionnelles des salariés du secteur 410.....	65
VIII.2. Répartition Homme / Femme des maladies professionnelles	67
• Caractéristiques selon le sexe des salariés du secteur 410 victimes de maladies professionnelles	68
• Caractéristiques selon l'âge des salariés du secteur 410 victimes de maladies professionnelles	69
IX. Les ATMP par taille d'établissements dans le secteur 410	71
• Répartition des données de population des salariés du secteur 410 par taille d'établissements	72
• Répartition des données d'AT des salariés du secteur 410 par taille d'établissements	73
• Répartition des données de MP des salariés du secteur 410 par taille d'établissements	74
Annexes	75

Avant propos

Préambule

Compréhension de la signalétique



Zone géographique concerné

Année ou période étudiée

Population concernée salariés

Données concernées ATMP ou données de population

Caractéristique de l'ATMP

Type de présentation commentaires ou statistiques

Partie du document

France métropolitaine et hors Alsace Moselle Moyenne 2015-2019



Périmètre d'étude



Sources des données

Les données sont issues des Observatoires statistiques de la MSA.



Entreprises du paysage

Salariés travaillant pour un établissement répondant au code risque AT 410 « Entreprises de jardins, paysages et reboisement ».



Population

Les données de population ont été prises dans leur ensemble (dans certains cas et à but comparatif scission selon l'âge des populations étudiées et distinction « hommes » / « femmes »)



Caractéristiques des accidents

Tous les éléments indiqués dans les déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles permettant de tirer des informations sur les circonstances de l'ATMP.



Accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles (ATMP) indemnisés

ATMP pour lesquels une indemnisation a été versée au titre du Régime ATMP.



Vision dite en date de paiement

ATMP comptabilisés l'année où la première indemnisation au titre du régime ATMP a été versée.



France métropolitaine hors Alsace Moselle

Données des MSA de France métropolitaine (hors CAAA – Alsace Moselle).

Pour plus de détails et précisions voir en Annexes [« Périmètre de l'étude »](#) et [« Réserves et Fiabilité concernant les coûts »](#)

AGRICULTURE

RISQUES

ACCIDENT

ACCIDENT DE TRAJET

TRAVAIL

TEURS

STATIST

LARIES

ACCIDENT

SINISTRALTE

MALADIE PRO

TAUX DE FREQUENCE

ENTREPRISES de JARDINS



PAYSAGE & REBOISEMENT

INDICE DE FREQUENCE

POPULATION

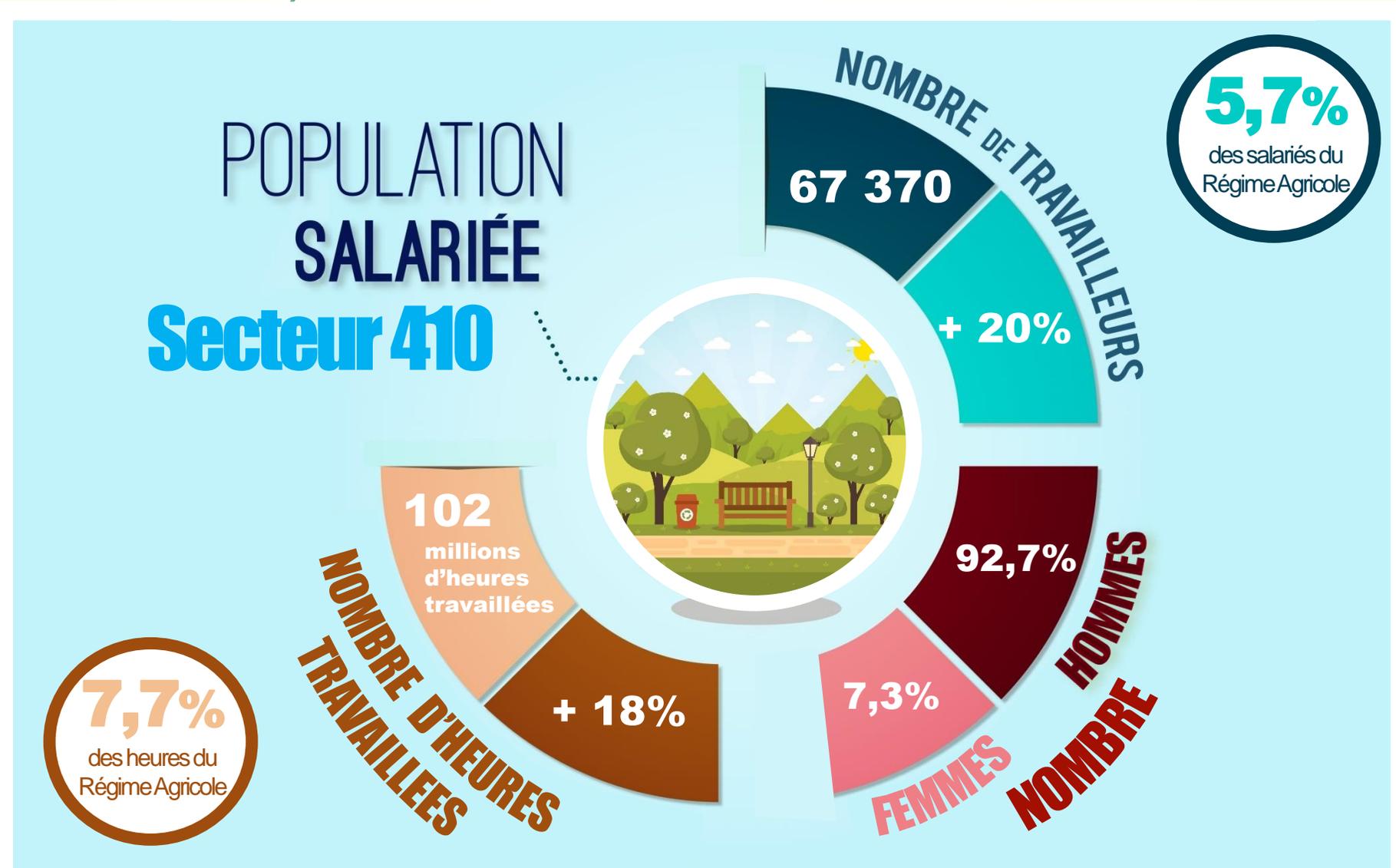


I.

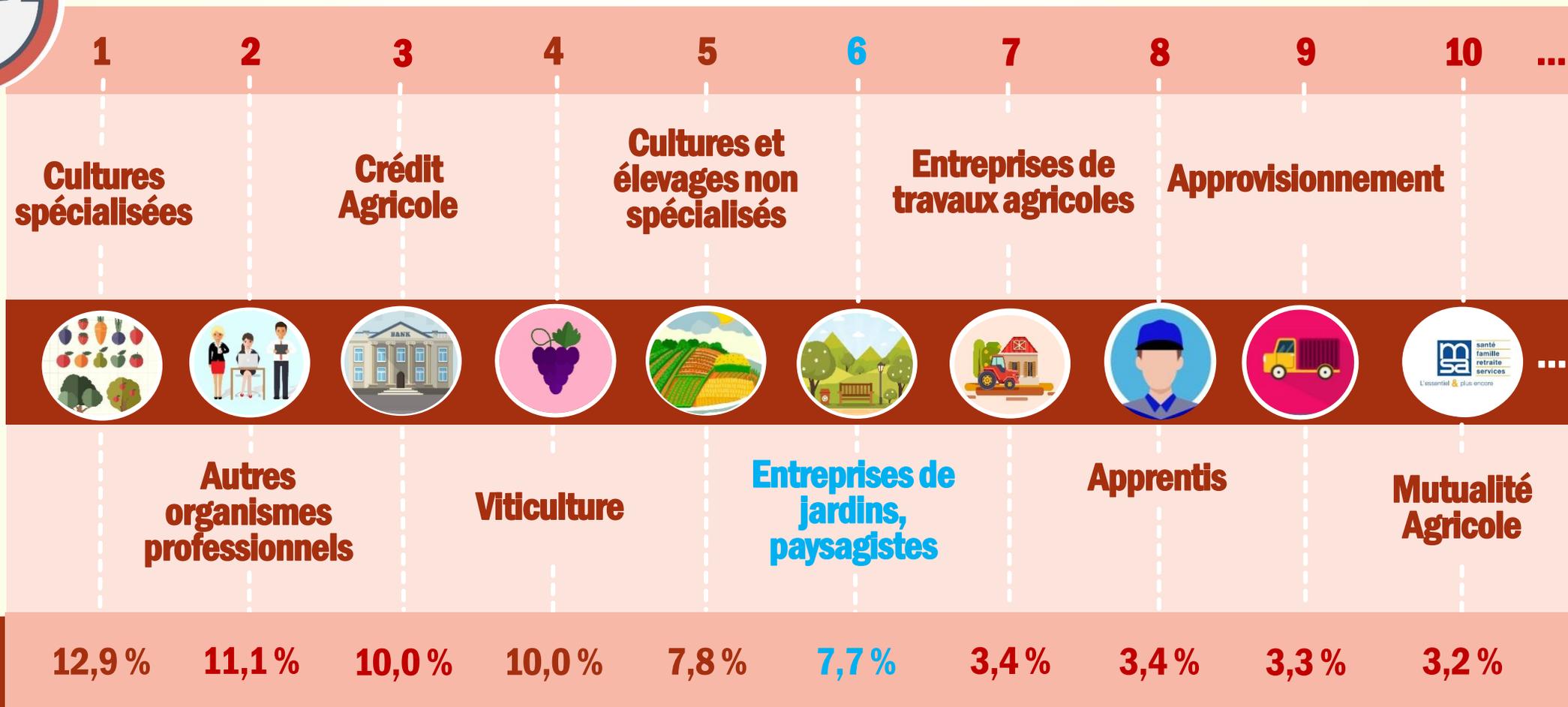
La population des salariés du secteur Entreprises du paysage

Indicateurs de population des salariés agricoles

moyenne 2015-2019 / évolution 2010-2019



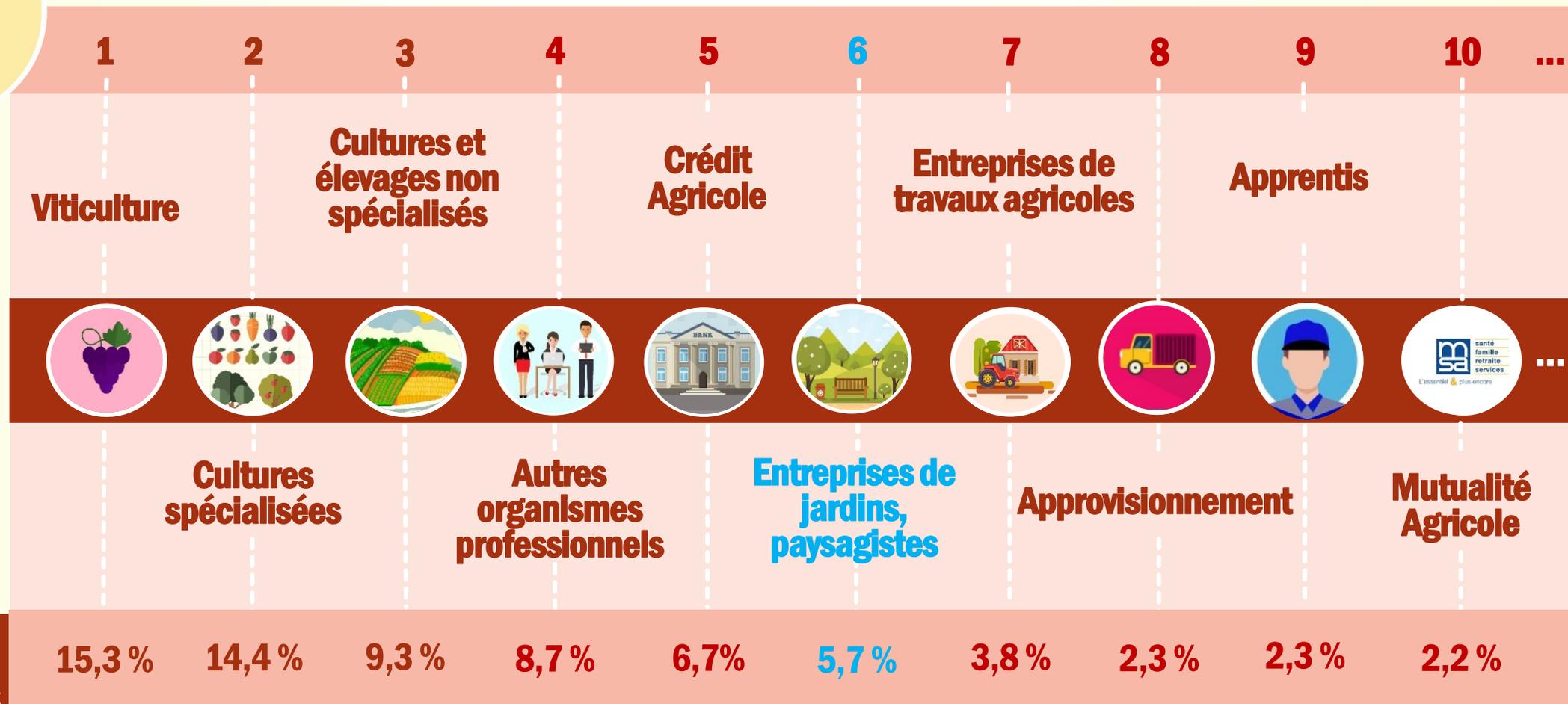
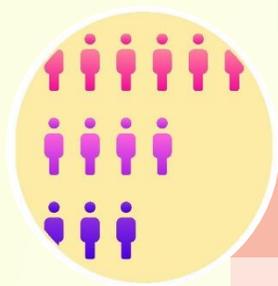
Classement des secteurs d'activité par importance des heures travaillées au Régime Agricole



Poids des principaux secteurs d'activité sur la population salariée agricole



Classement des secteurs d'activité par importance de leur population de travailleurs au Régime Agricole

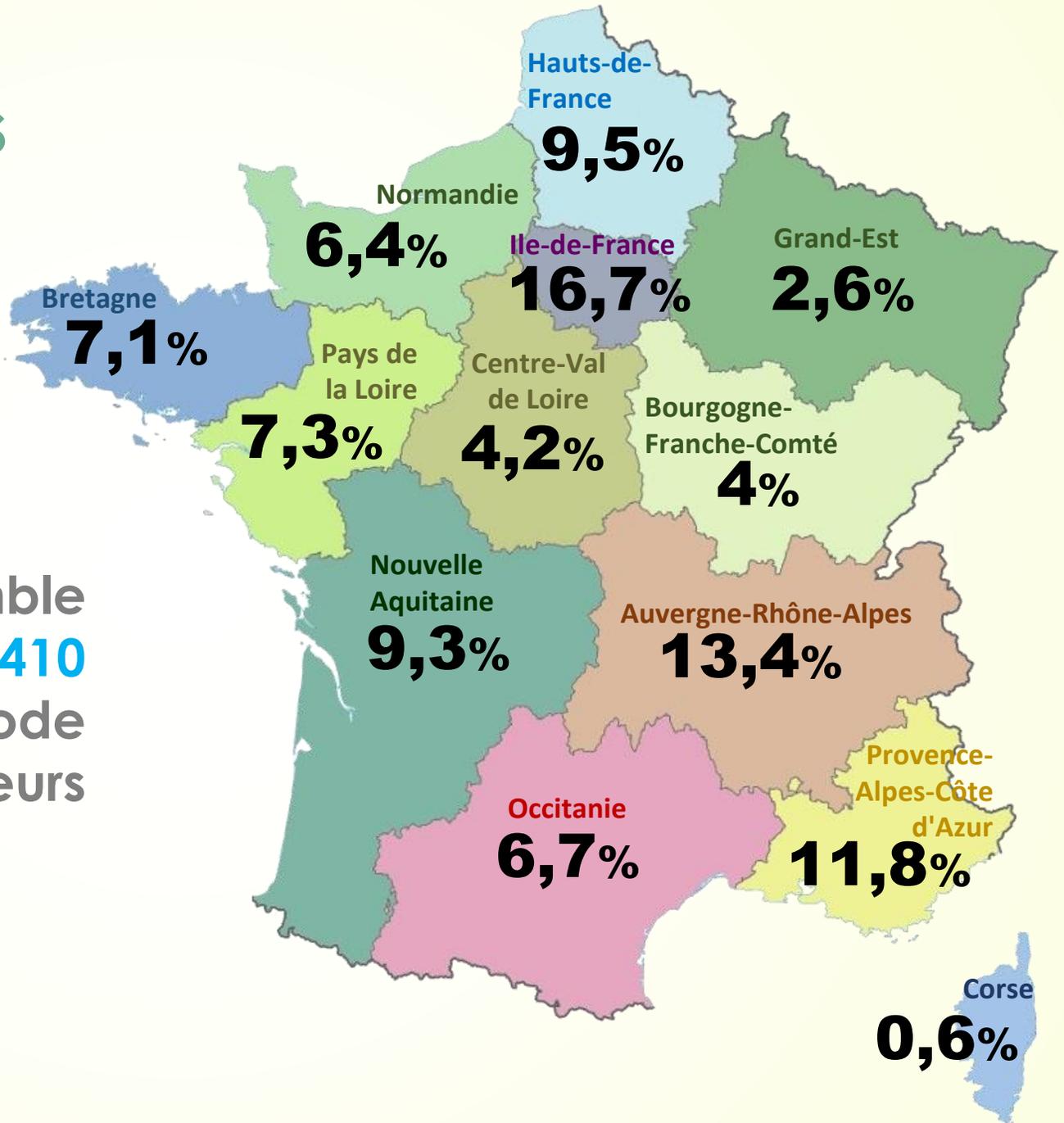


Poids des principaux secteurs d'activité sur la population salariée agricole



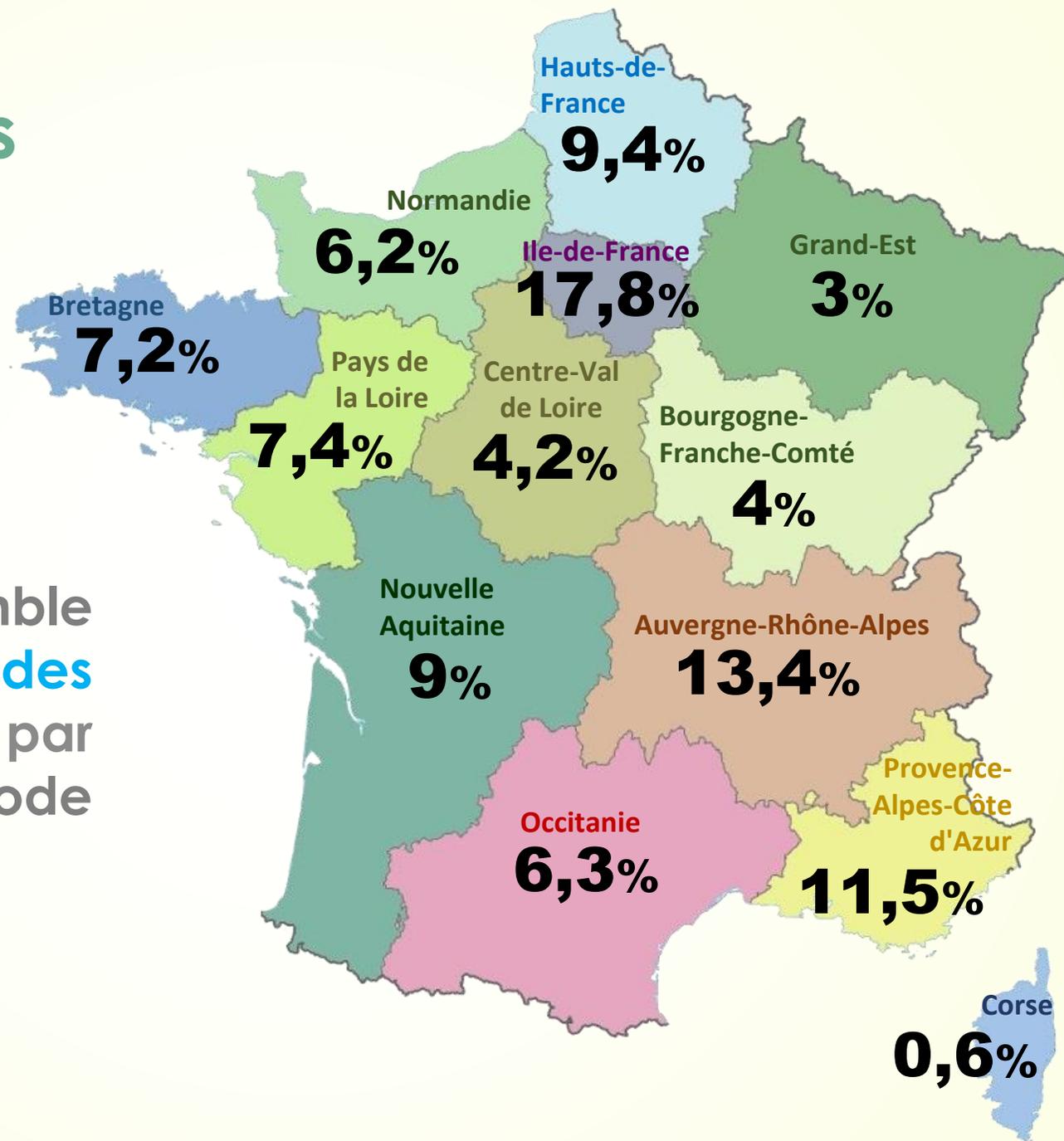
Répartition régionale des salariés agricoles du secteur 410

Répartition de l'ensemble des salariés du secteur 410 par régions, sur la période 2015-2019 (travailleurs trimestriels moyens)



Répartition régionale des heures travaillées du secteur 410

Répartition de l'ensemble des heures travaillées des salariés du secteur 410 par régions, sur la période 2015-2019



II.

Dénombrement et coûts des ATMP

II.1.

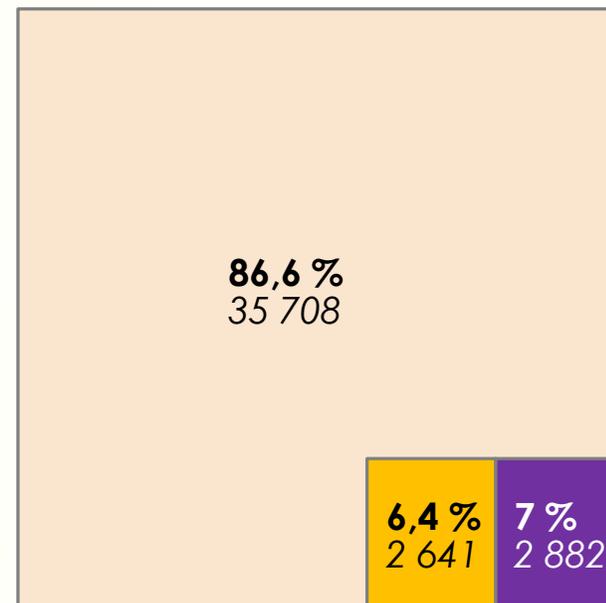
Poids de chaque type d'ATMP concernant les salariés agricoles du secteur 410

Le poids des différents types d'ATMP avec arrêt chez les salariés agricoles (toutes filières)

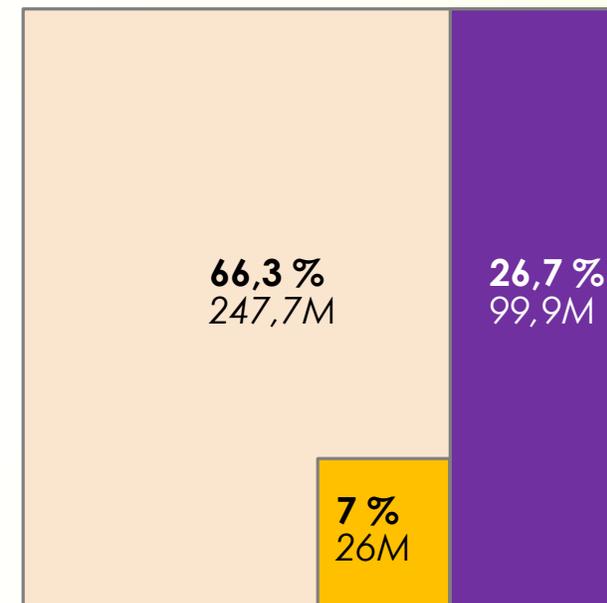
Légende

- AT proprement dits
 - Accidents de trajet
 - Maladies professionnelles
- X%** Pourcentage
X Nombre de cas ou coûts (arrondis)

Nombre d'ATMP



Coûts des ATMP

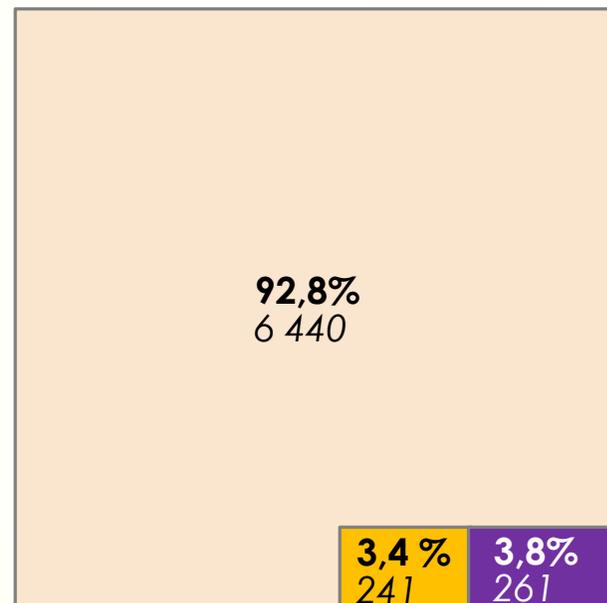


Le poids des différents types d'ATMP avec arrêt chez les salariés du secteur 630

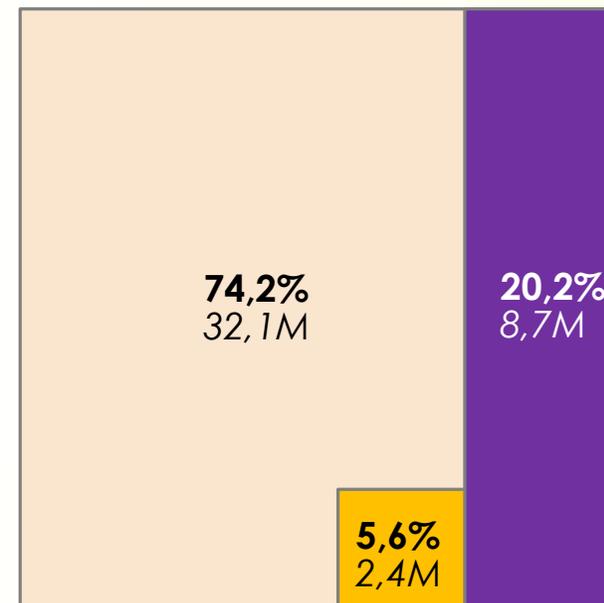
Légende

- AT proprement dits
 - Accidents de trajet
 - Maladies professionnelles
- X%** Pourcentage
X Nombre de cas ou coûts (arrondis)

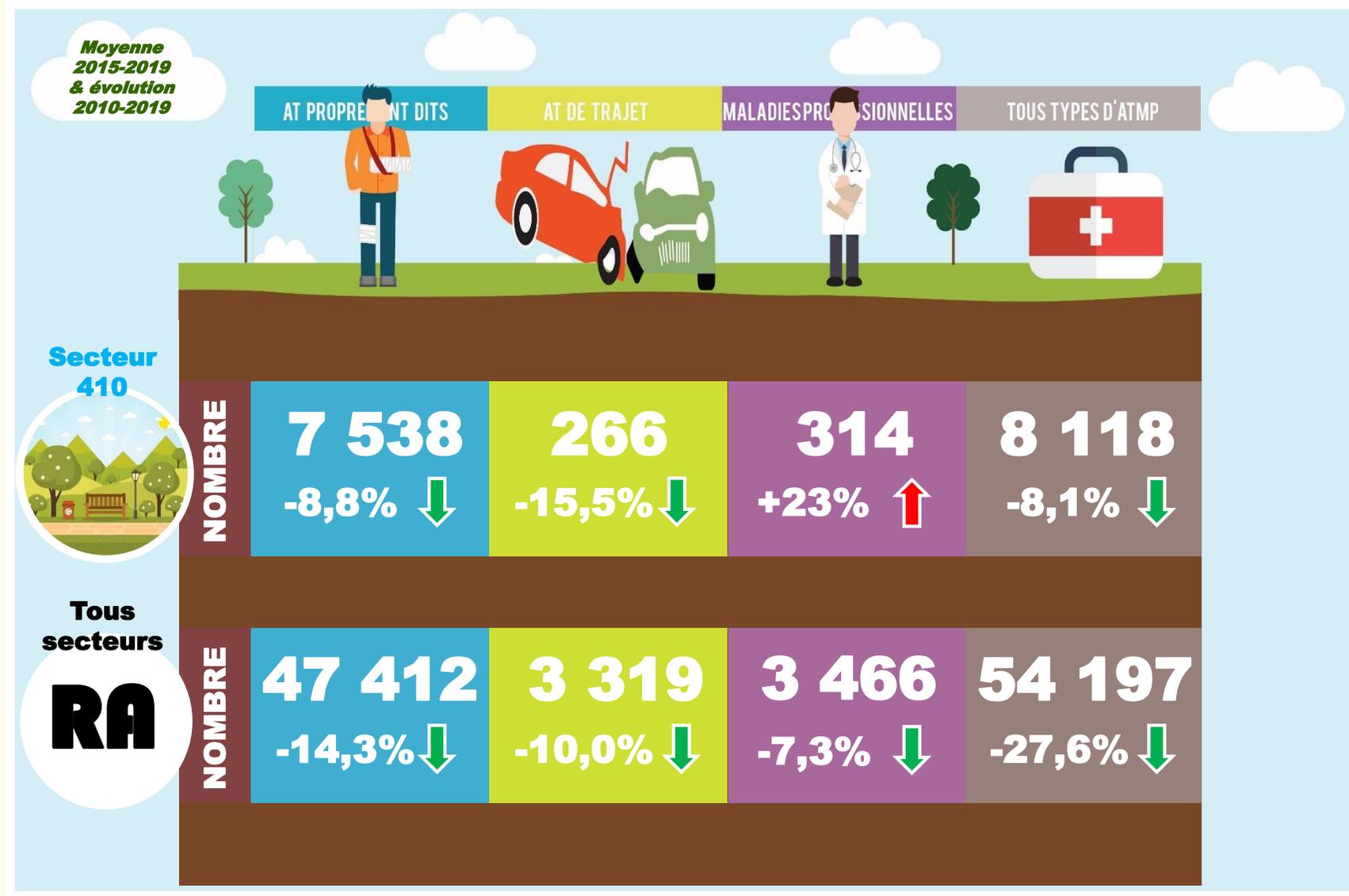
Nombre d'ATMP



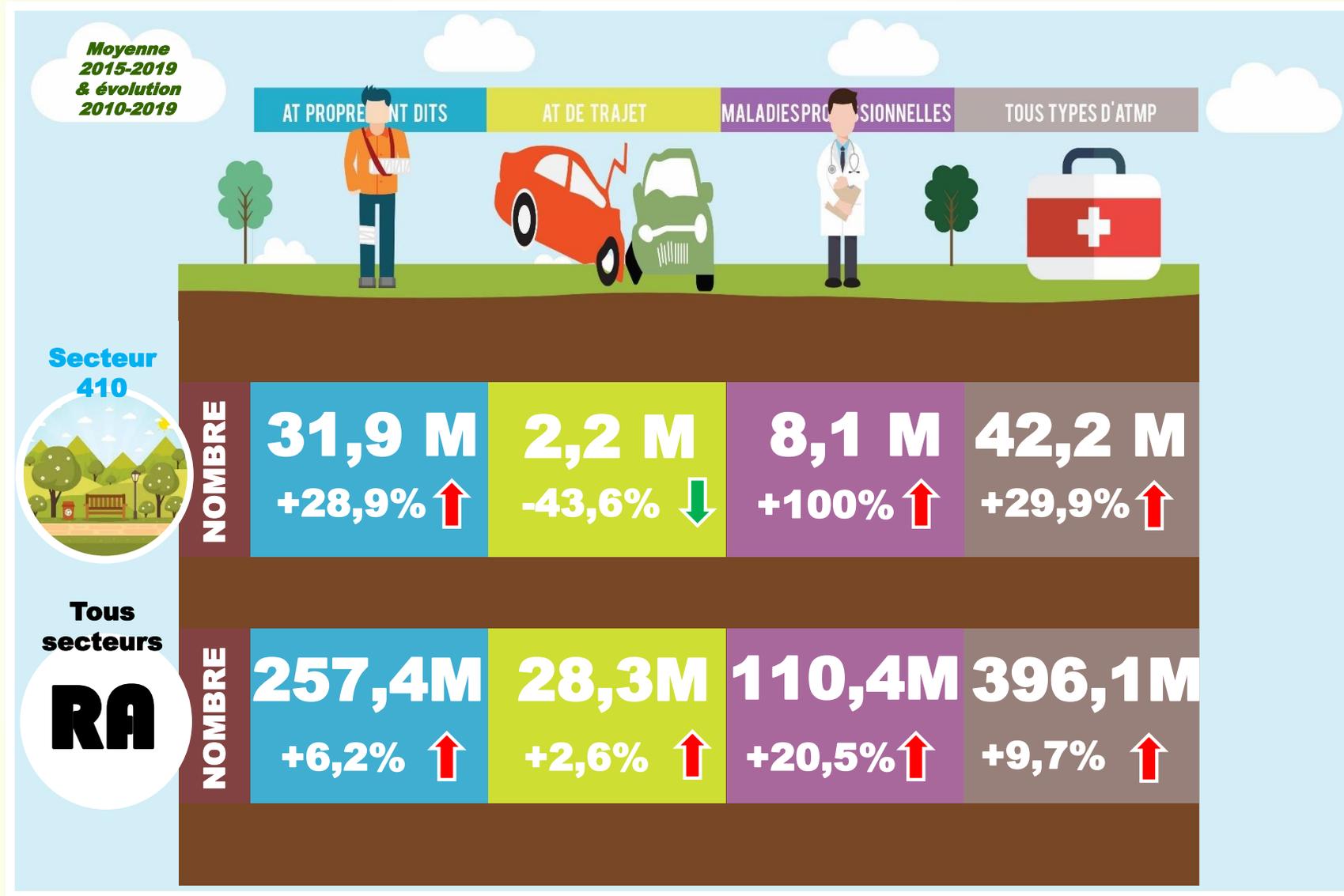
Coûts des ATMP



Dénombrement des ATMP des salariés du secteur 410



Coûts des ATMP des salariés du secteur 410

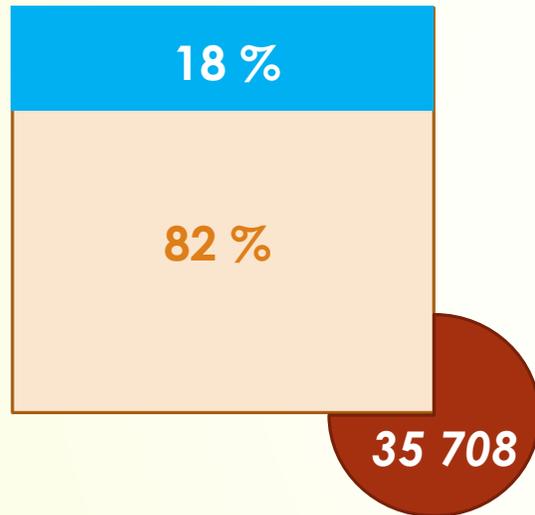


II.2.

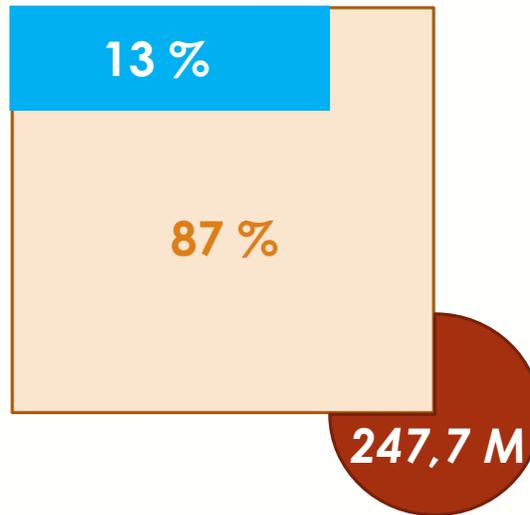
Poids des salariés agricoles du secteur 410 sur le régime ATMP des salariés en agriculture

Le poids des accidents du travail proprement dits des salariés du secteur 410

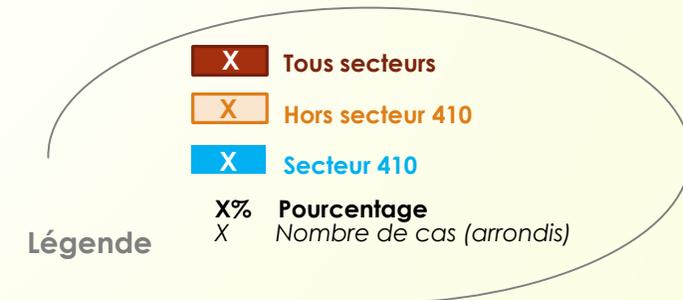
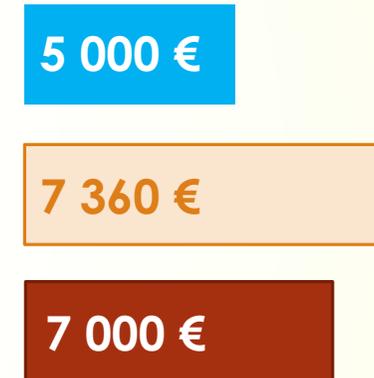
Nombre d'accidents de travail



Coût total des accidents de travail



Coût moyen d'un accident de travail





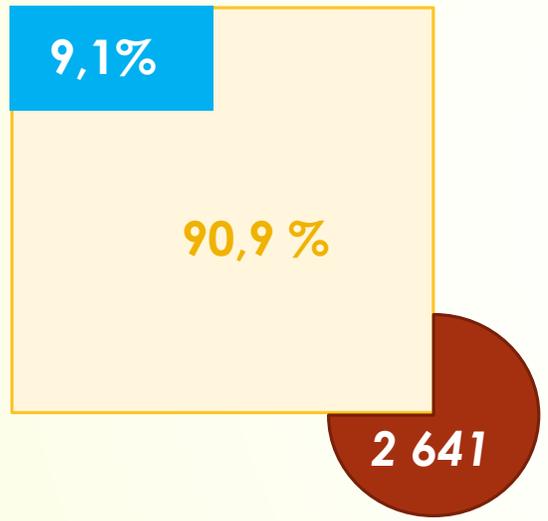
ATMP avec arrêt

Traj.

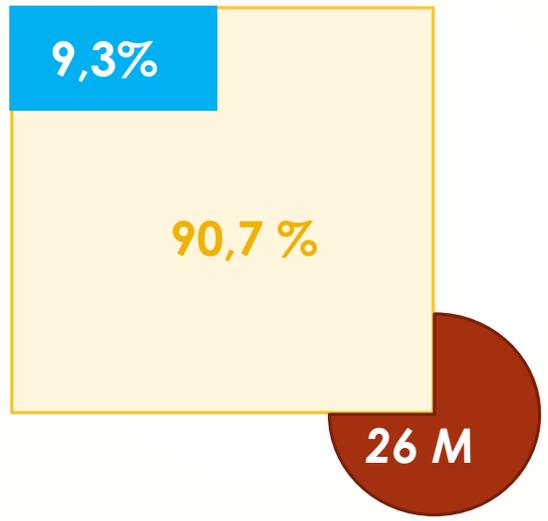


Le poids des accidents de trajet des salariés du secteur 410

Nombre d'accidents de trajet



Coût total des accidents de trajet



Coût moyen d'un accident de trajet

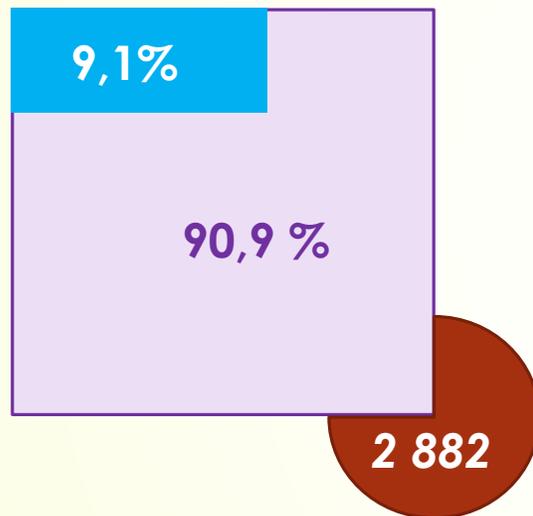


Légende

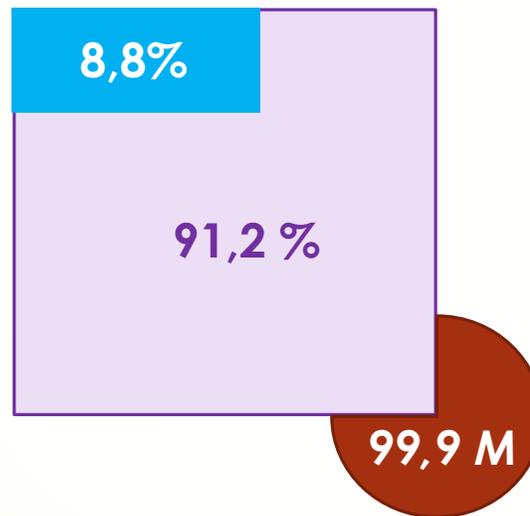
- X Tous secteurs
- X Hors secteur 410
- X Secteur 410
- X% Pourcentage
- X Nombre de cas (arrondis)

Le poids des maladies professionnelles des salariés du secteur 410

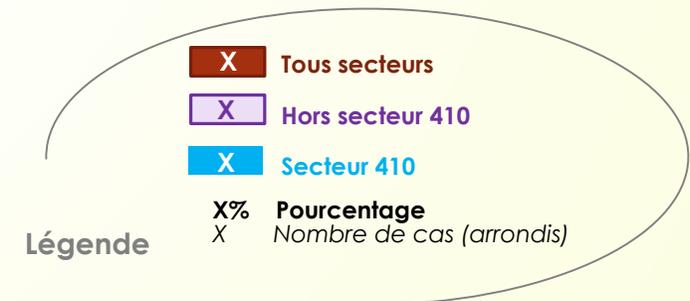
Nombre de maladies professionnelles



Coût total des maladies professionnelles



Coût moyen d'une maladie professionnelle



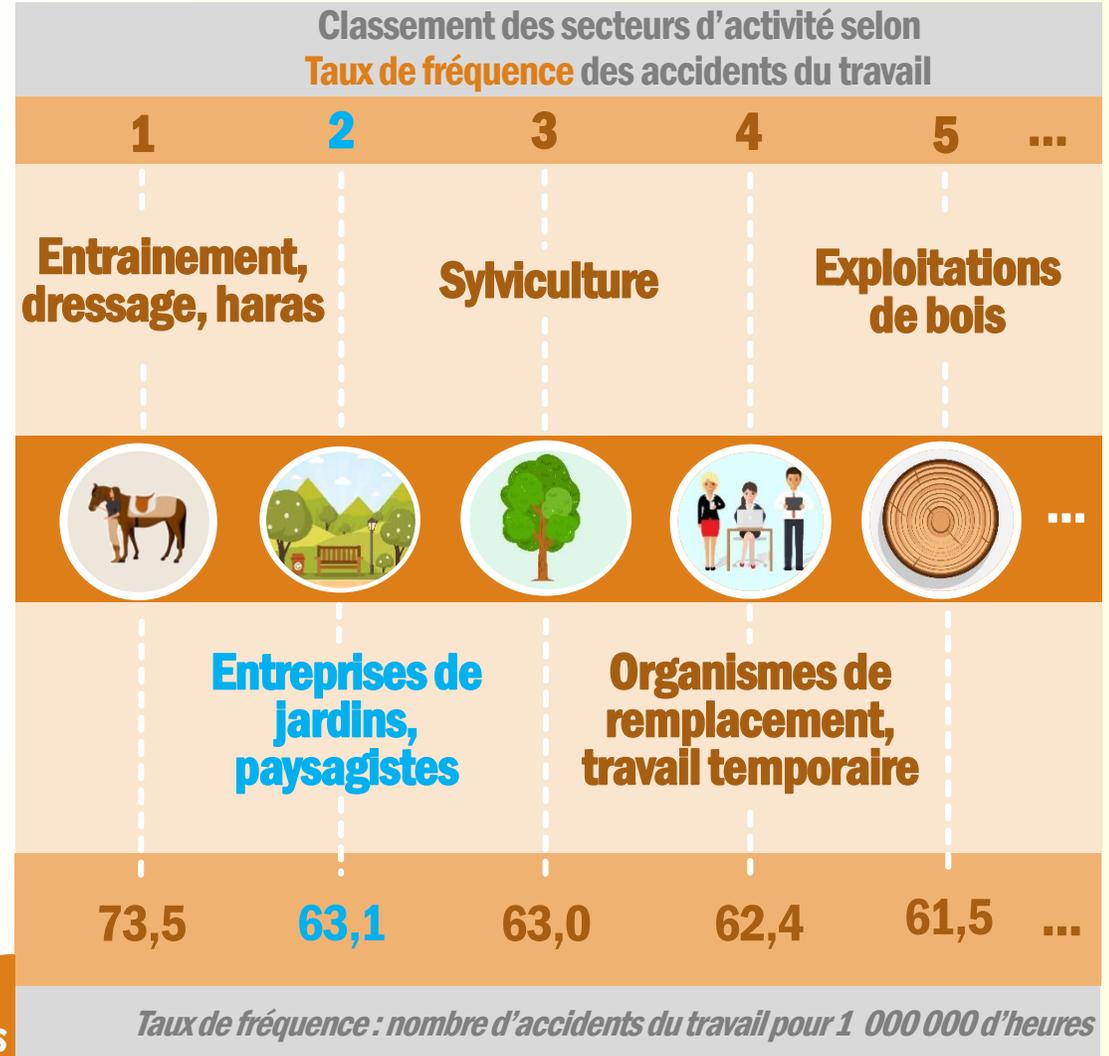
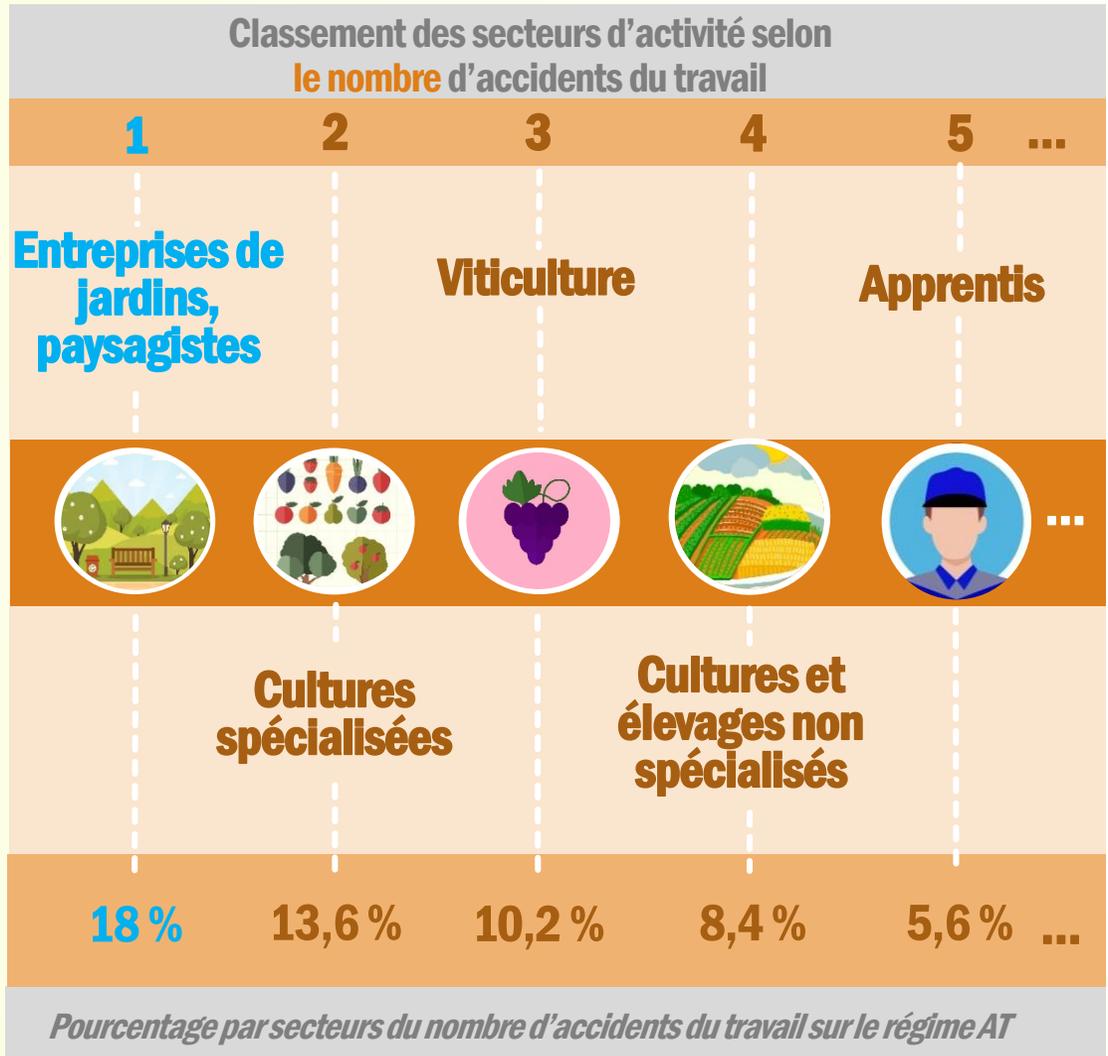
III.

Les principaux indicateurs de sinistralité des accidents du travail et de trajet

III.1.

Les classements des secteurs par importance de leur sinistralité au Régime Agricole

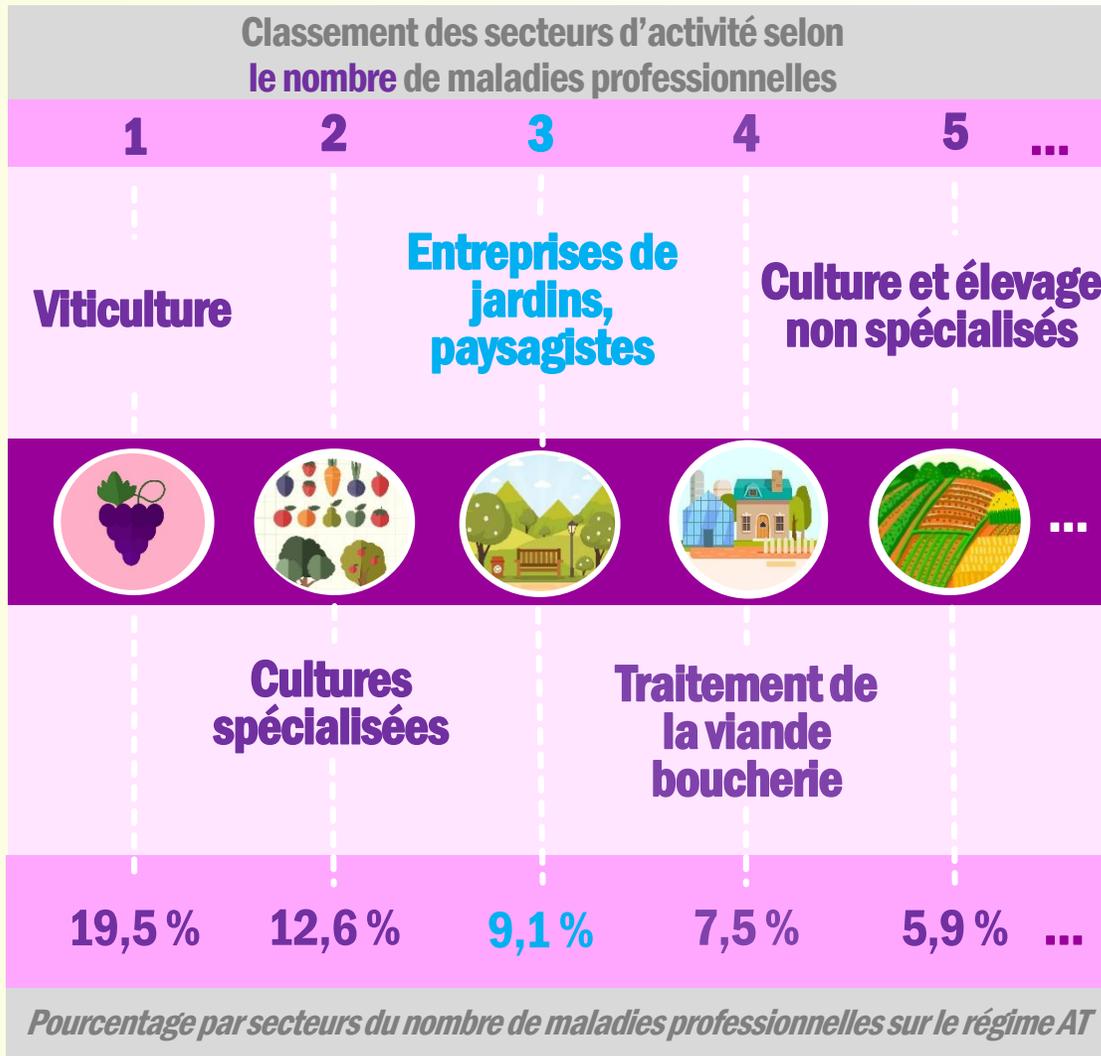
Classements des secteurs d'activité du Régime Agricole selon la sinistralité des accidents du travail



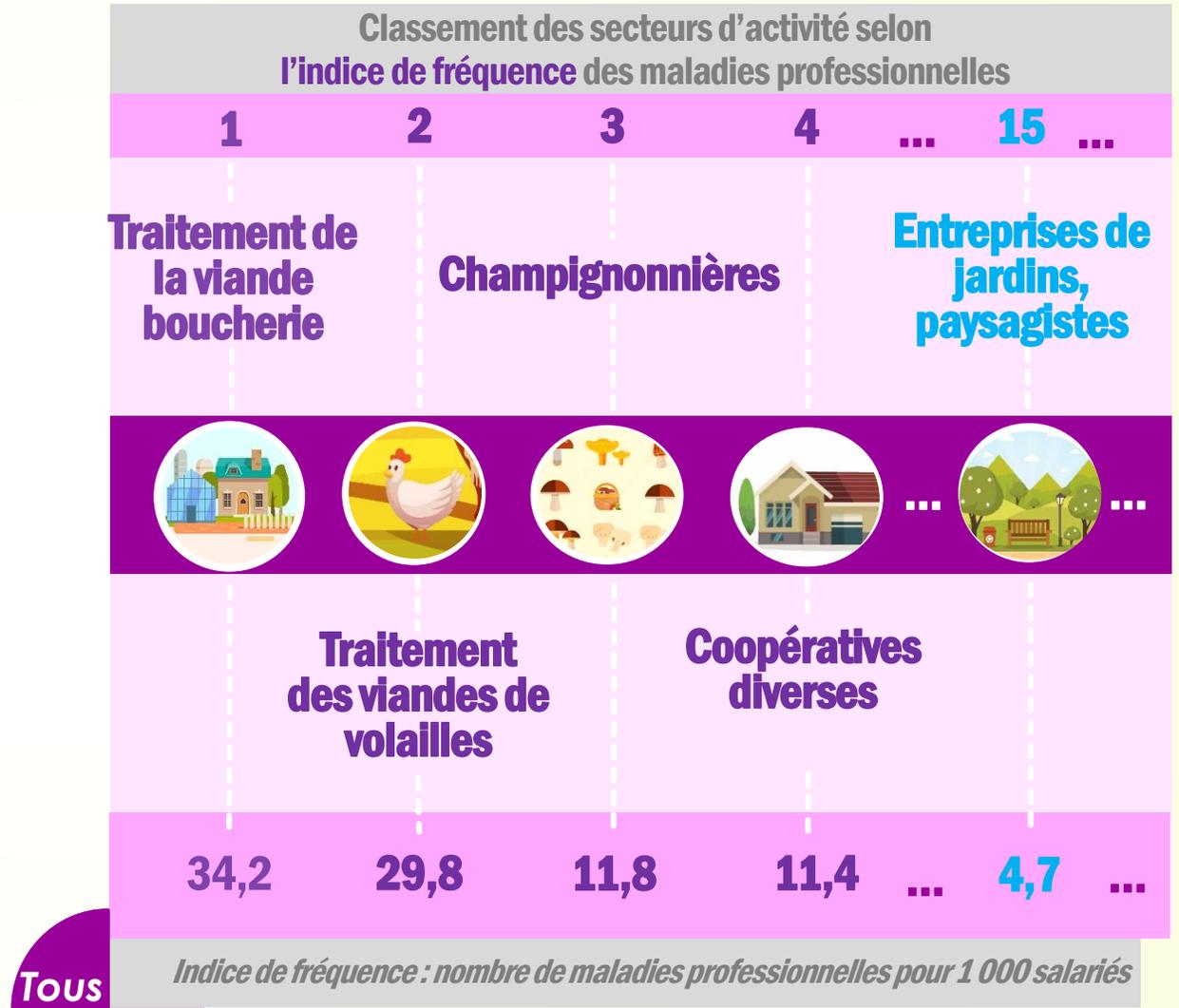
Tous secteurs 27,1

Classement des secteurs d'activité du Régime Agricole selon la sinistralité des maladies professionnelles

Classement des secteurs d'activité selon le nombre de maladies professionnelles



Classement des secteurs d'activité selon l'indice de fréquence des maladies professionnelles



Tous secteurs
2,9



ATMP avec et sans arrêt



III.2.

Les indicateurs de suivi de la sinistralité des salariés du secteur 410

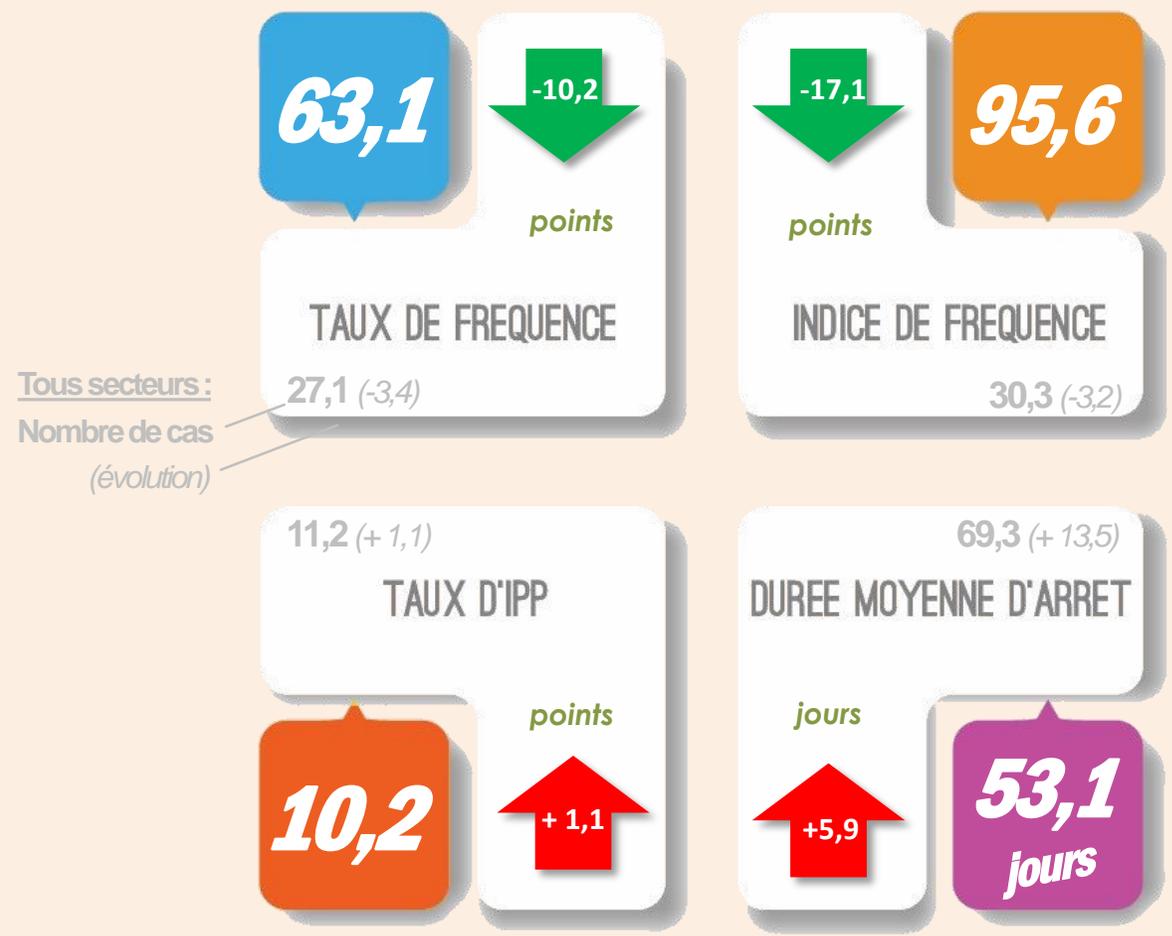


ACCIDENTS DU TRAVAIL

INDICATEURS DE SINISTRALITE

Salariés du secteur 410

Moyenne 2015-2019
Evolution 2010-2019



Définition des indicateurs

Taux de fréquence = nombre d'AT arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

Indice de fréquence = nombre d'AT arrêt x 1 000 / nombre d'individus

Taux moyen d'IPP = somme des taux d'IPP / nombre d'AT graves non mortels (AT avec un taux d'IPP)

Durée moyenne d'arrêt = nombre de jours d'arrêt / nombre d'AT avec arrêt

INDICATEURS DE SINISTRALITE

Salariés du secteur 410

Moyenne 2015-2019
Evolution 2010-2019



Définition des indicateurs

Taux de fréquence = nombre d'acc. traj. arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

Indice de fréquence = nombre d'acc. traj. arrêt x 1 000 / nombre d'individus

Taux moyen d'IPP = somme des taux d'IPP / nombre d'acc. traj. graves non mortels (avec un taux d'IPP)

Durée moyenne d'arrêt = nombre de jours d'arrêt / nombre d'acc. traj. avec arrêt



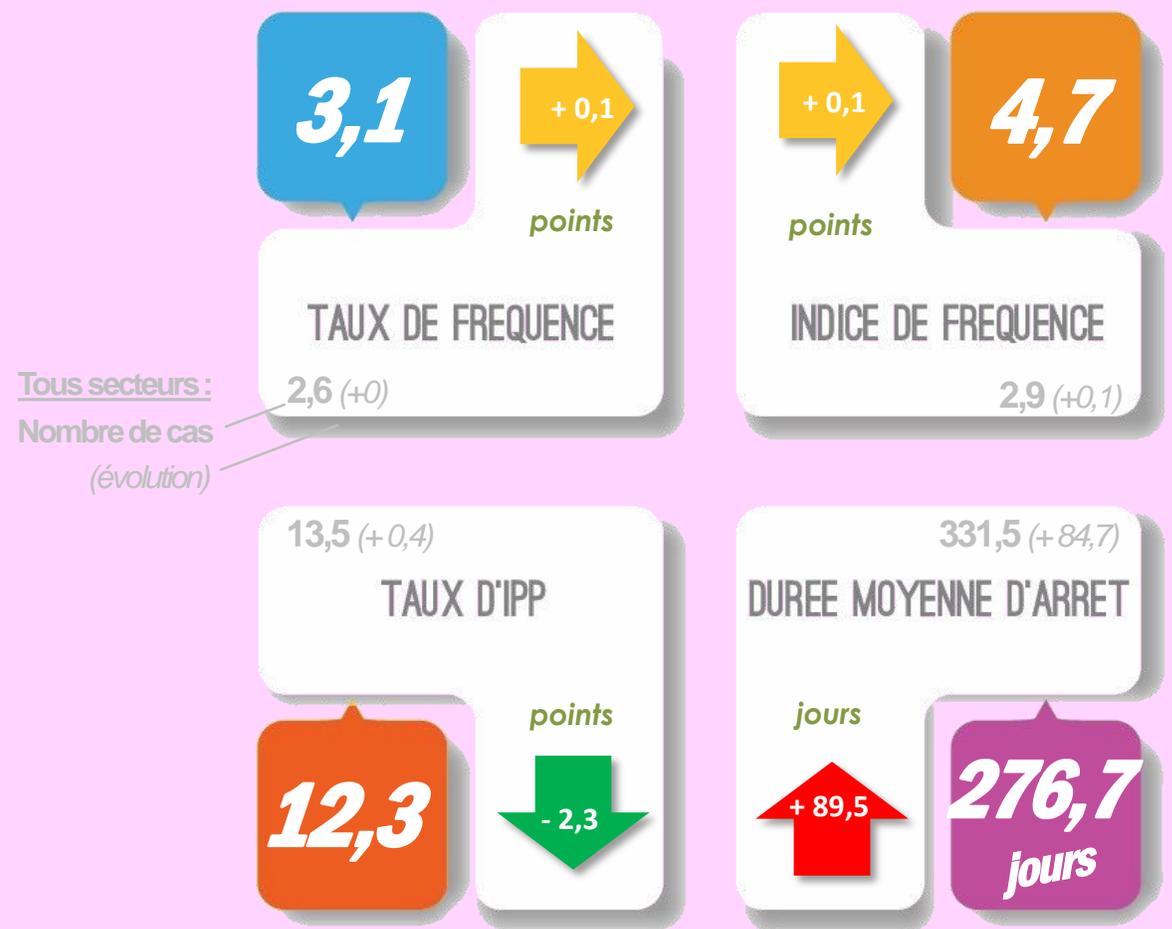


MALADIES PROFESSIONNELLES.

INDICATEURS DE SINISTRALITE

Salariés du secteur 410

Moyenne 2015-2019
Evolution 2010-2019



Définition des indicateurs

Taux de fréquence = nombre de MP avec & sans arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

Indice de fréquence = nombre de MP avec & sans arrêt x 1 000 / nombre d'individus

Taux moyen d'IPP = somme des taux d'IPP / nombre de MP graves non mortelles (MP avec un taux d'IPP)

Durée moyenne d'arrêt = nombre de jours d'arrêt / nombre de MP avec arrêt

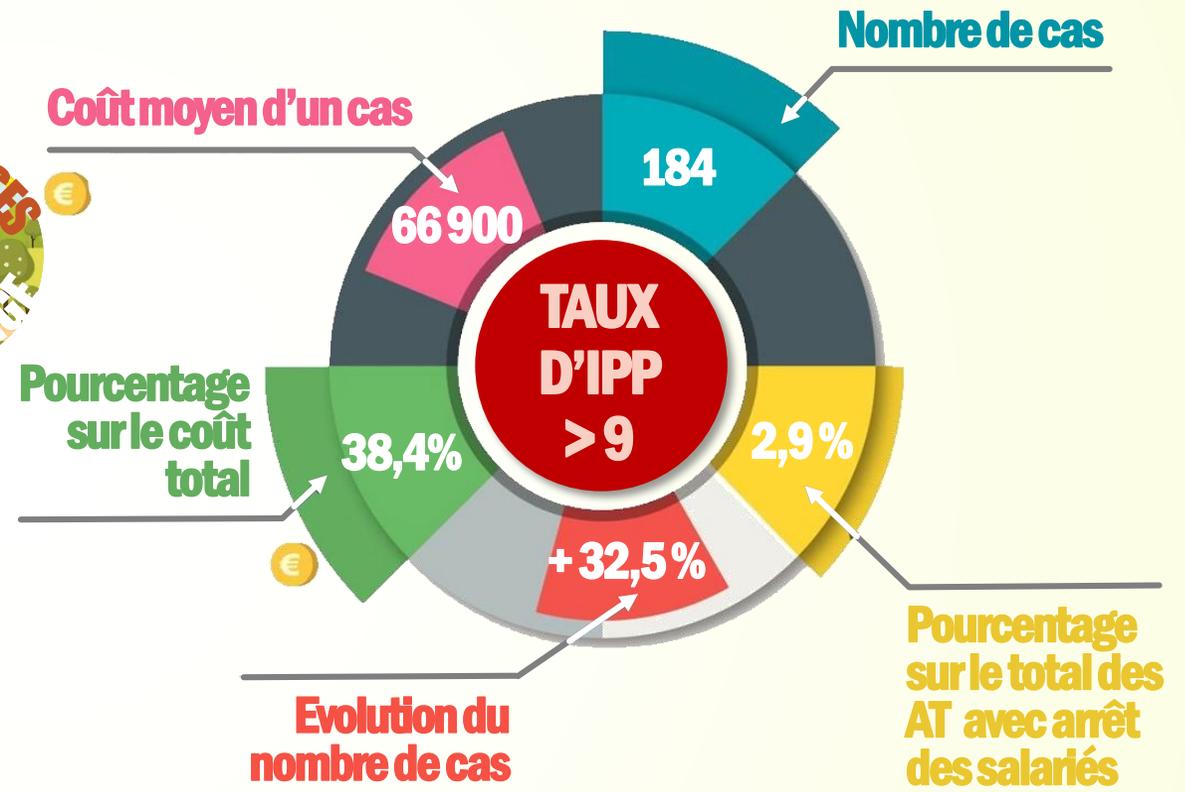
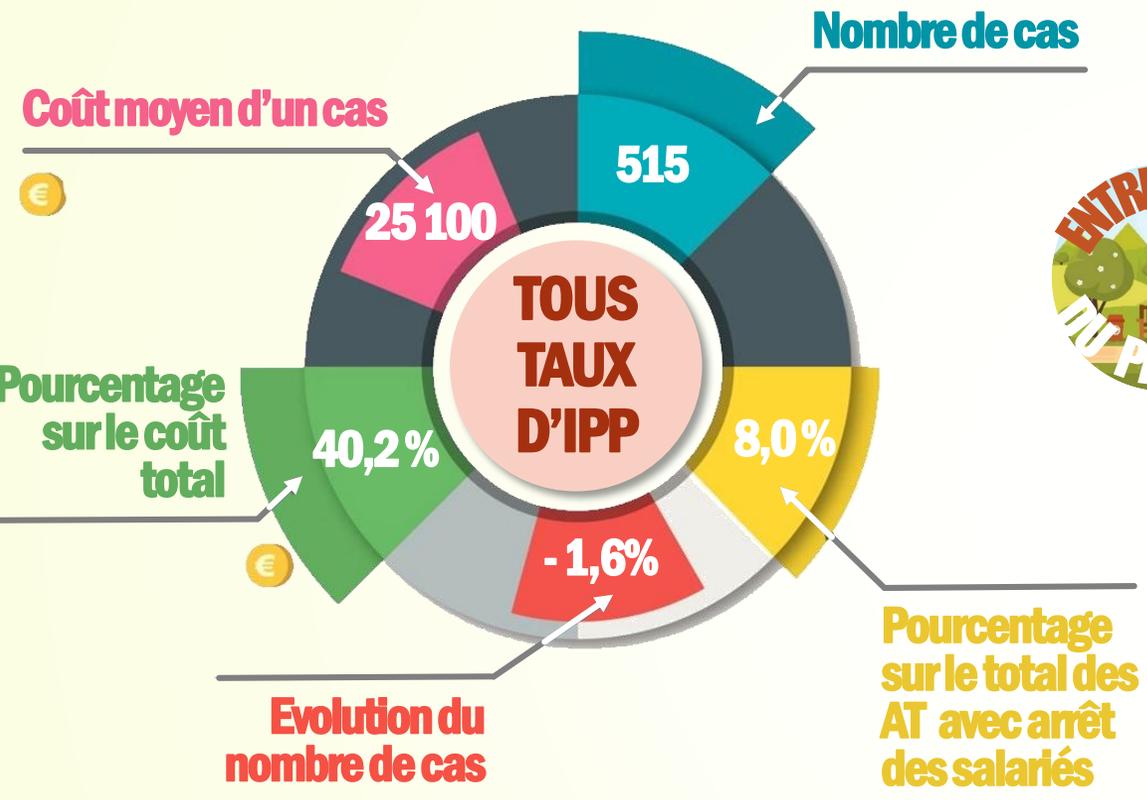
IV.

Les accidents graves non mortels et les accidents mortels

IV.1.

Les accidents du travail graves non mortels

Comparaison entre les secteurs des accidents du travail graves non mortels



IV.2.

Les accidents mortels

Les accidents mortels chez les salariés du secteur 410

Moyenne annuelle sur la période 2015-2019

ACCIDENTS
MORTELS

7
cas

ACCIDENTS
du TRAVAIL

4,5
décès

% D'AT
MORTELS
DUS AU
SECTEUR 410

93
%

ACCIDENTS
de la ROUTE

2,2
décès

*Difficulté d'analyser l'évolution de ce type d'accidents :
variabilité statistique du fait de la grandeur relative des chiffres
(« de 2010 à 2018 → + 11% » versus « de 2010 à 2019 → - 11% »)*

V.

Les accidents de la route

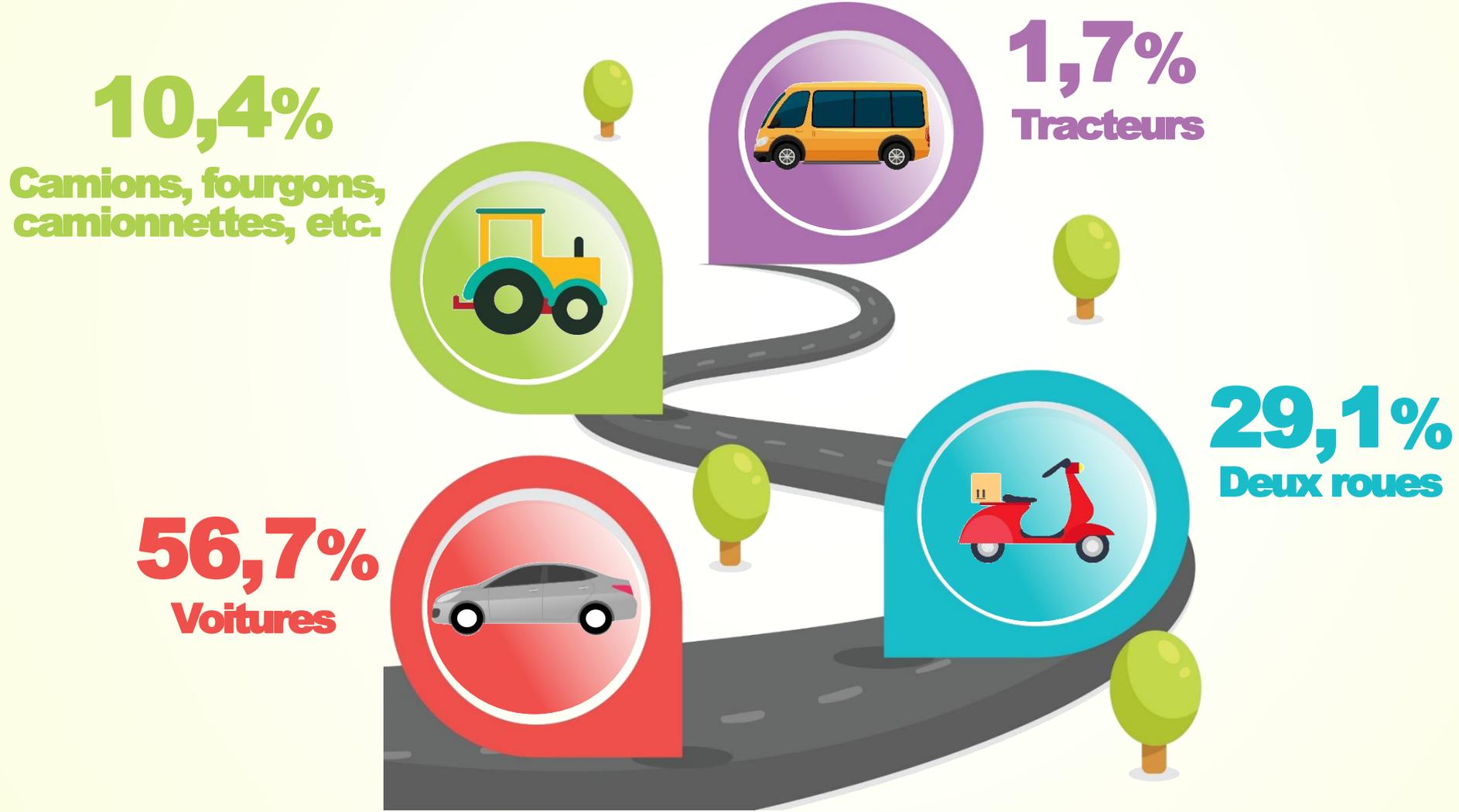
Dénombrement des accidents de la route chez les salariés du secteur 410 (2016-2018)



Moyenne annuelle sur la période 2015-2019



Les principaux véhicules impliqués dans les accidents de la route chez les salariés du secteur 410



Moyenne annuelle sur la période 2015-2019

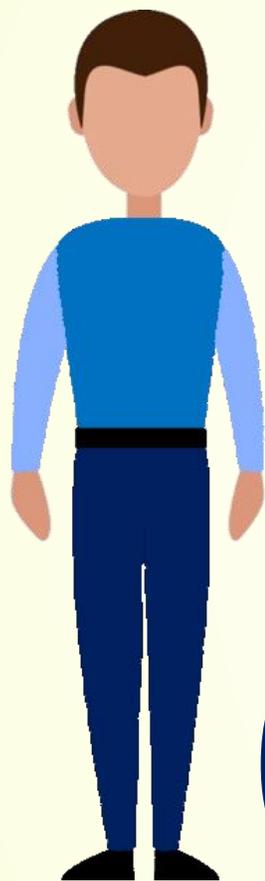
VI.

Les principales caractéristiques des AT et des victimes

VI.1.

Représentation des accidents de travail chez les salariés du secteur 410 selon le sexe et l'âge des victimes

Caractéristiques selon le sexe des salariés du secteur 410 victimes d'accidents du travail



HOMMES

94,4%

96,5%

64,5

POURCENTAGE DES HEURES TRAVAILLEES

POIDS AT avec arrêt

TAUX DE FREQUENCE

FEMMES

5,6%

3,5%

39,3



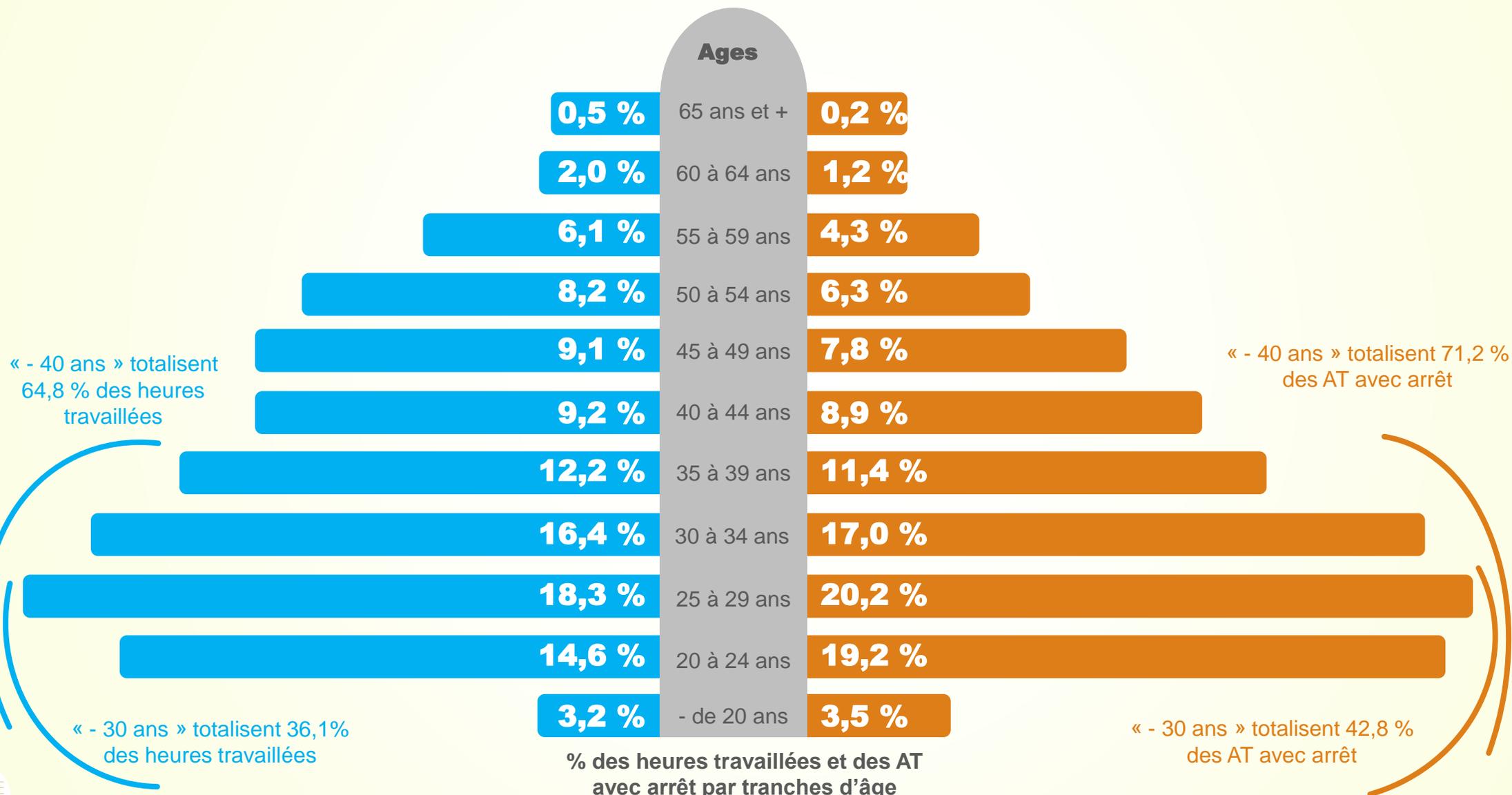
→ accidents du travail moins fréquents de 40%

Caractéristiques selon l'âge des salariés du secteur 410 victimes d'accidents du travail



HEURES TRAVAILLÉES

AT AVEC ARRÊT

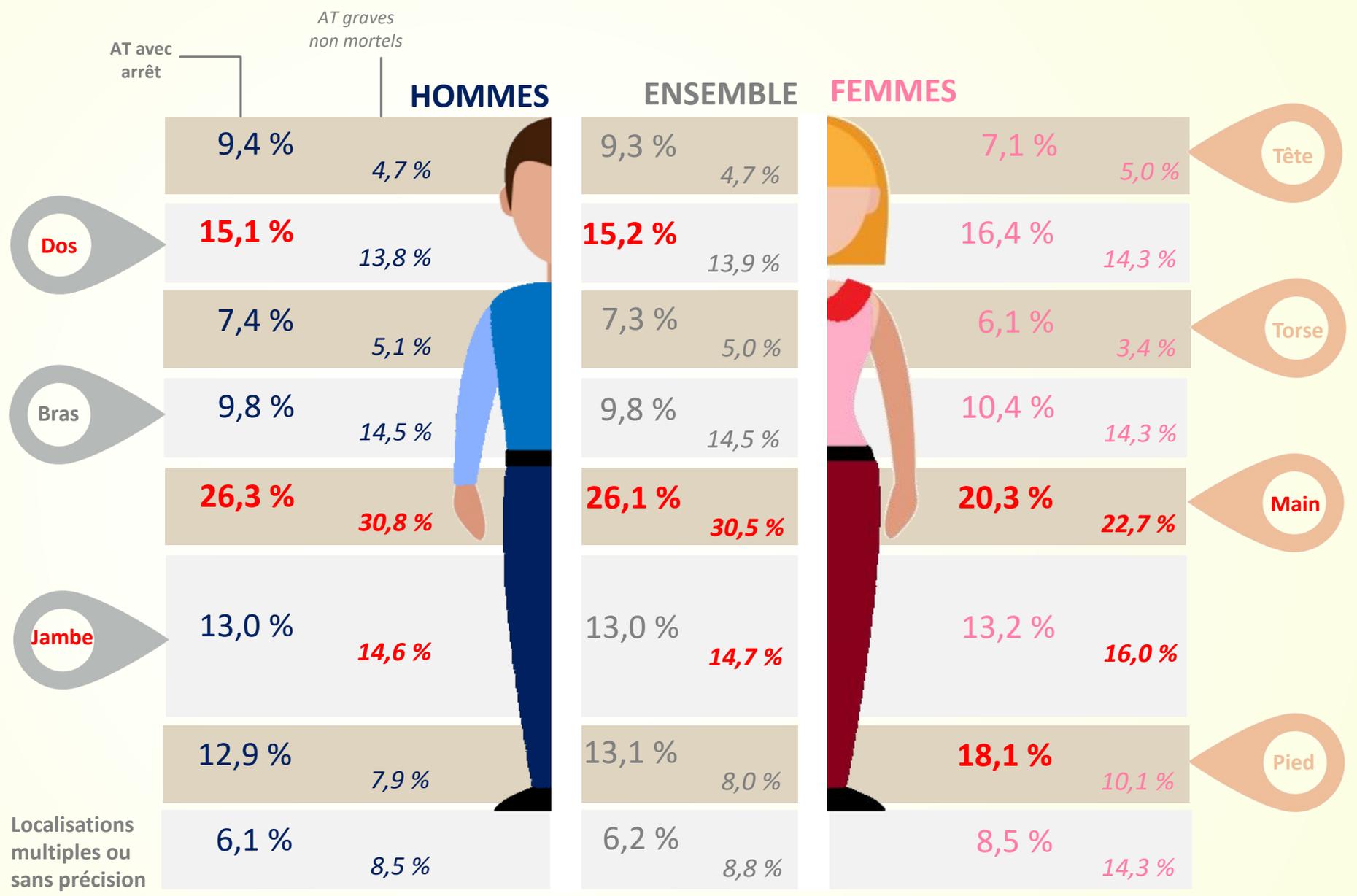


VI.2.

Caractéristiques des accidents de travail et des blessures corporelles des victimes



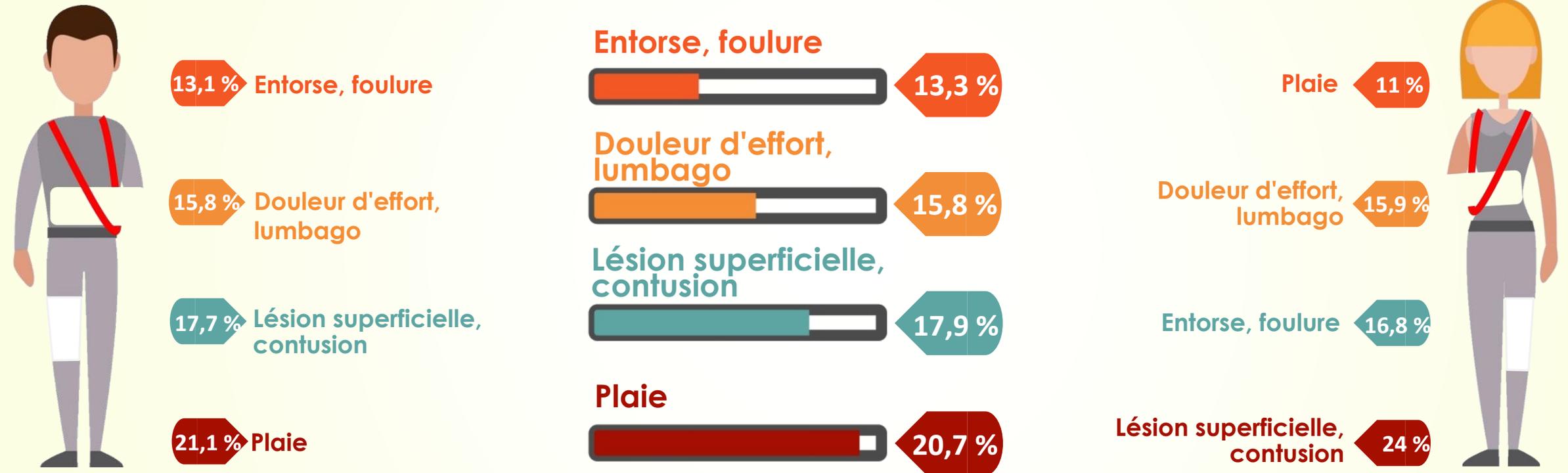
Secteur 410 LOCALISATION LESIONS



La nature des lésions des AT chez les salariés du secteur 410



4 principales nature des lésions



HOMMES

ENSEMBLE

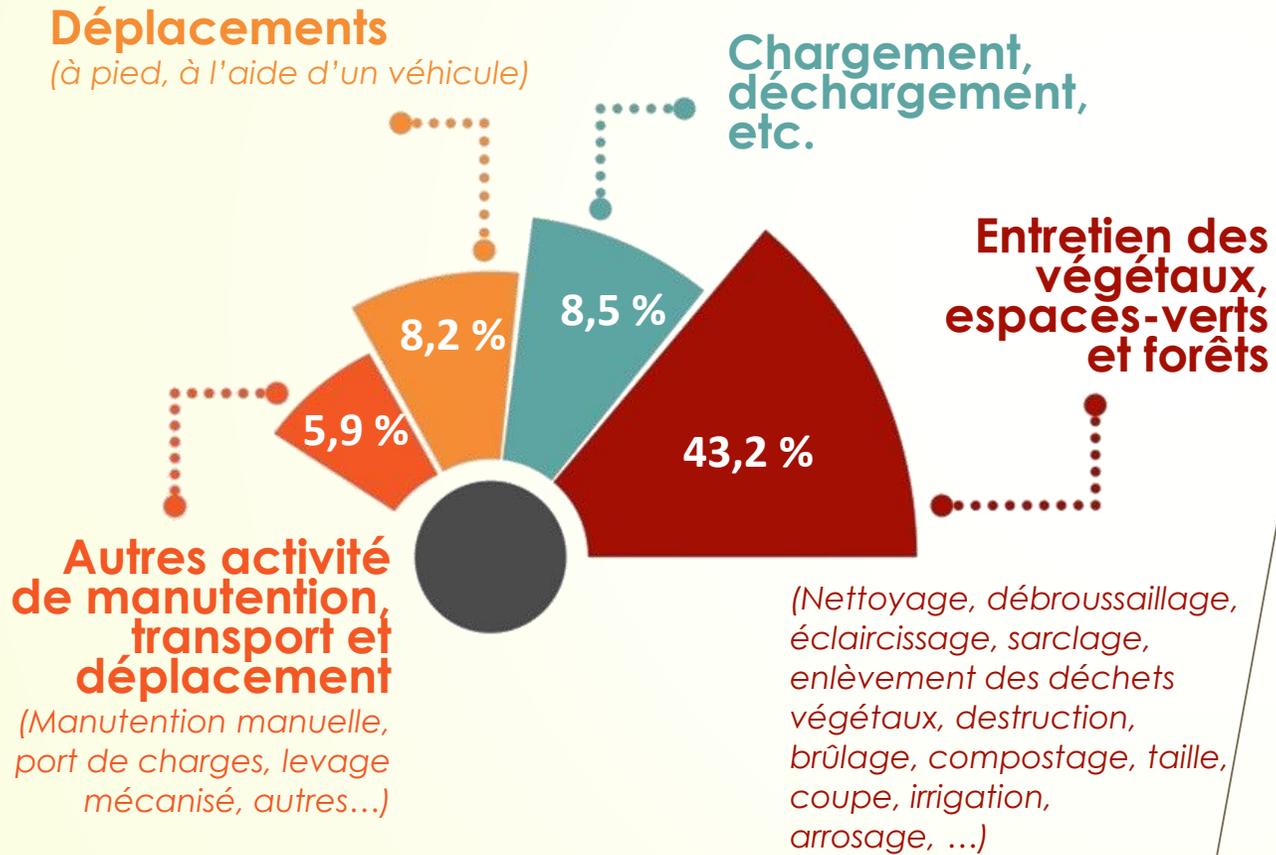
FEMMES



Caractéristiques des AT pour les salariés du secteur 410 (1/2)

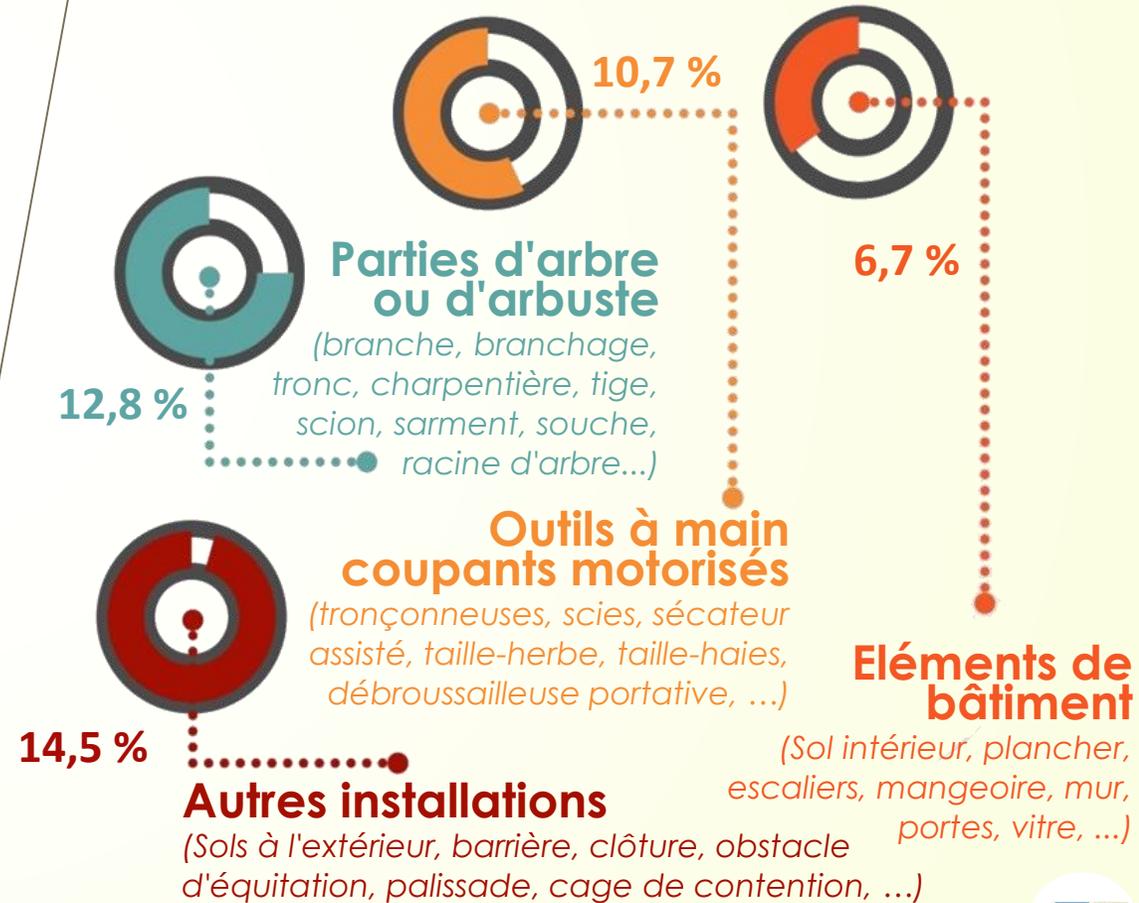
ACTIVITES DE LA VICTIME DE L'AT

4 principales activités de la victime lors de la survenue de l'AT



ELEMENTS MATERIELS

4 principaux éléments considérés comme ayant eu la dernière responsabilité directe l'AT

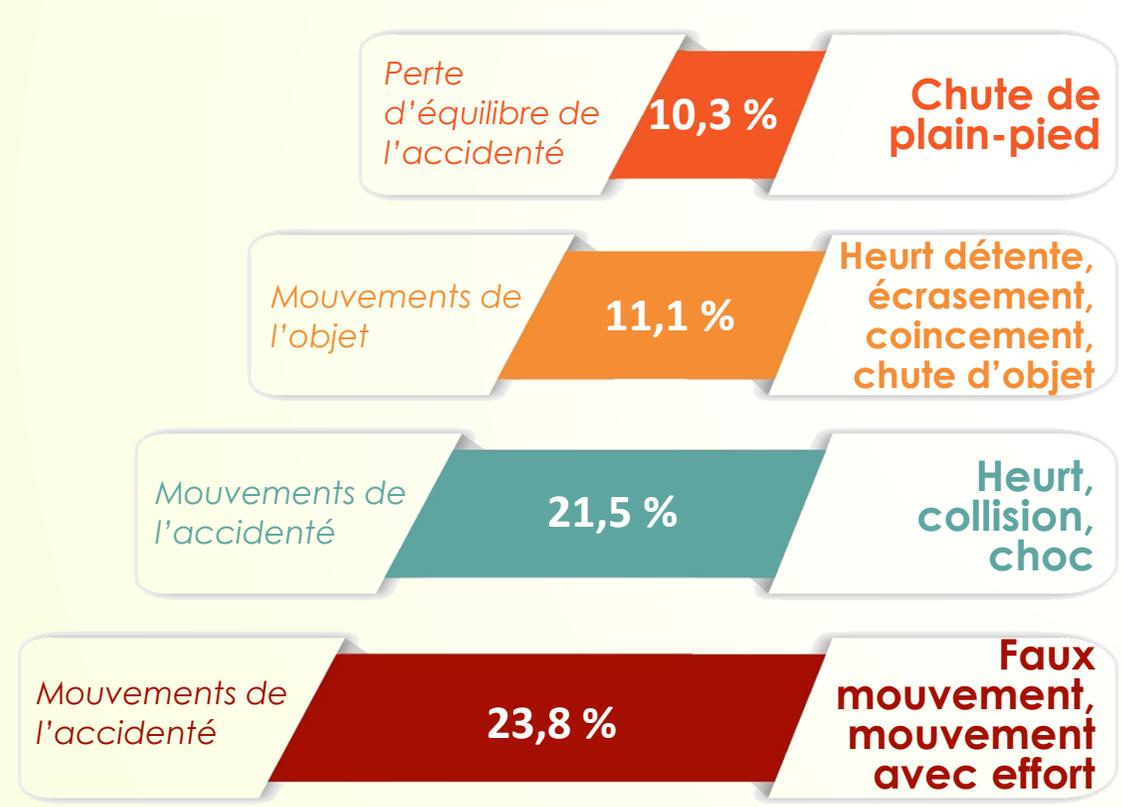




Caractéristiques des AT pour les salariés du secteur 410 (2/2)

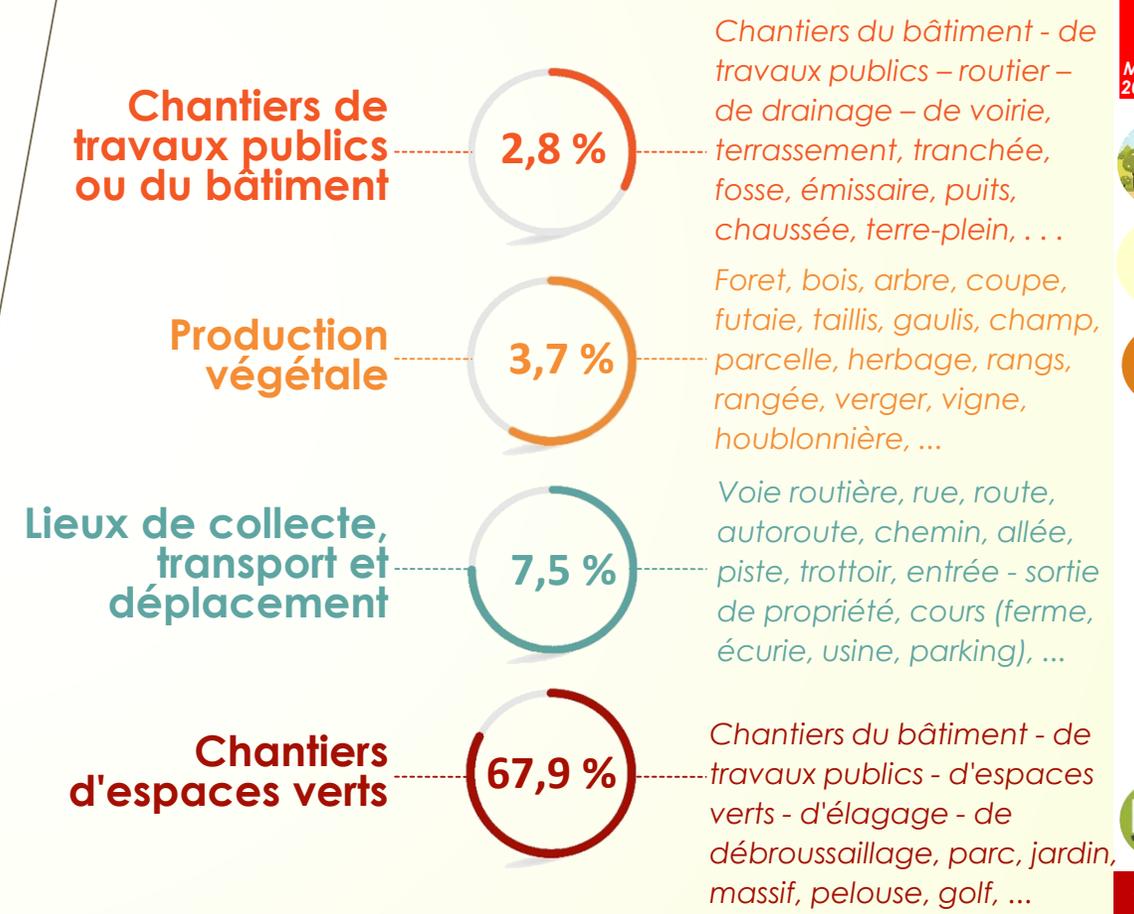
MOUVEMENTS ACCIDENTELS AU MOMENT DE L'AT

4 principaux mouvements accidentels lors de la survenue de l'AT



LIEUX DE REALISATION DE L'AT

4 principaux lieux où se sont produits les AT



VI.3.

Répartition géographique des accidents concernant les salariés du secteur 410



ATMP avec arrêt

AT

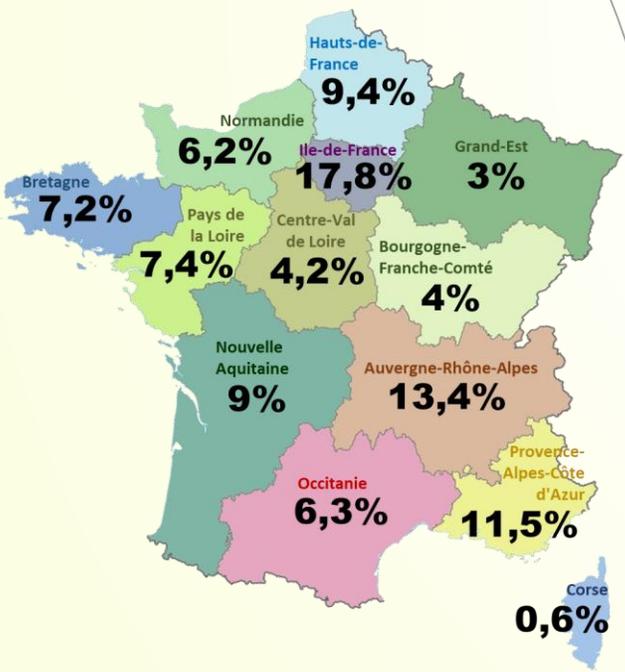
Traj.



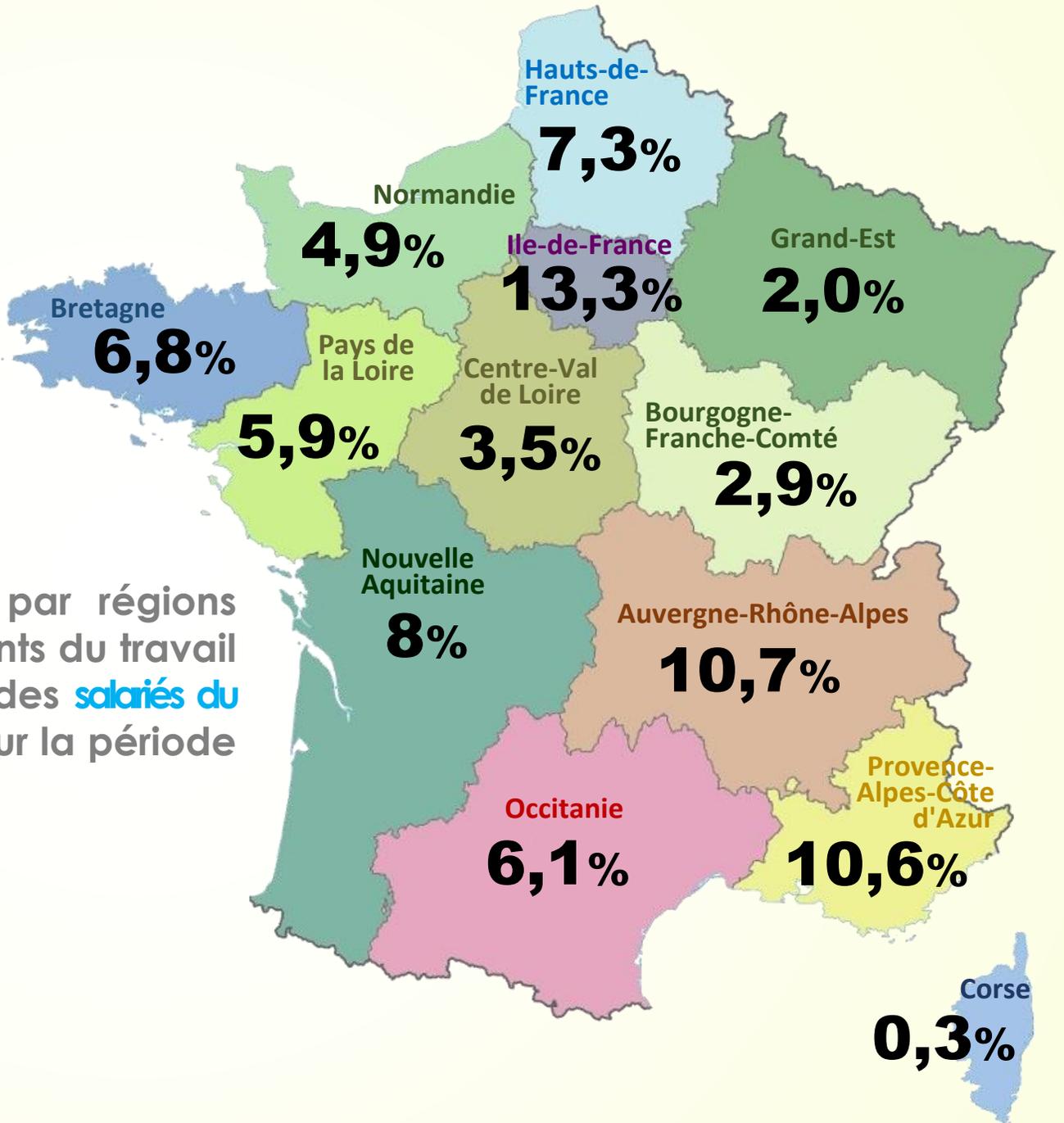
VI

Répartition régionale des accidents du travail des salariés du secteur 410

Rappel : répartition des heures travaillées du secteur 410 sur la période

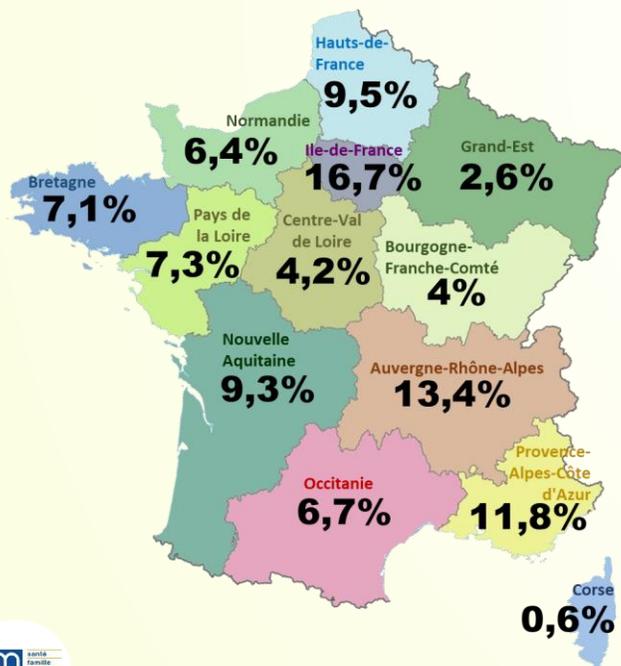


Répartition par régions des accidents du travail avec arrêt des salariés du secteur 410, sur la période 2015-2019

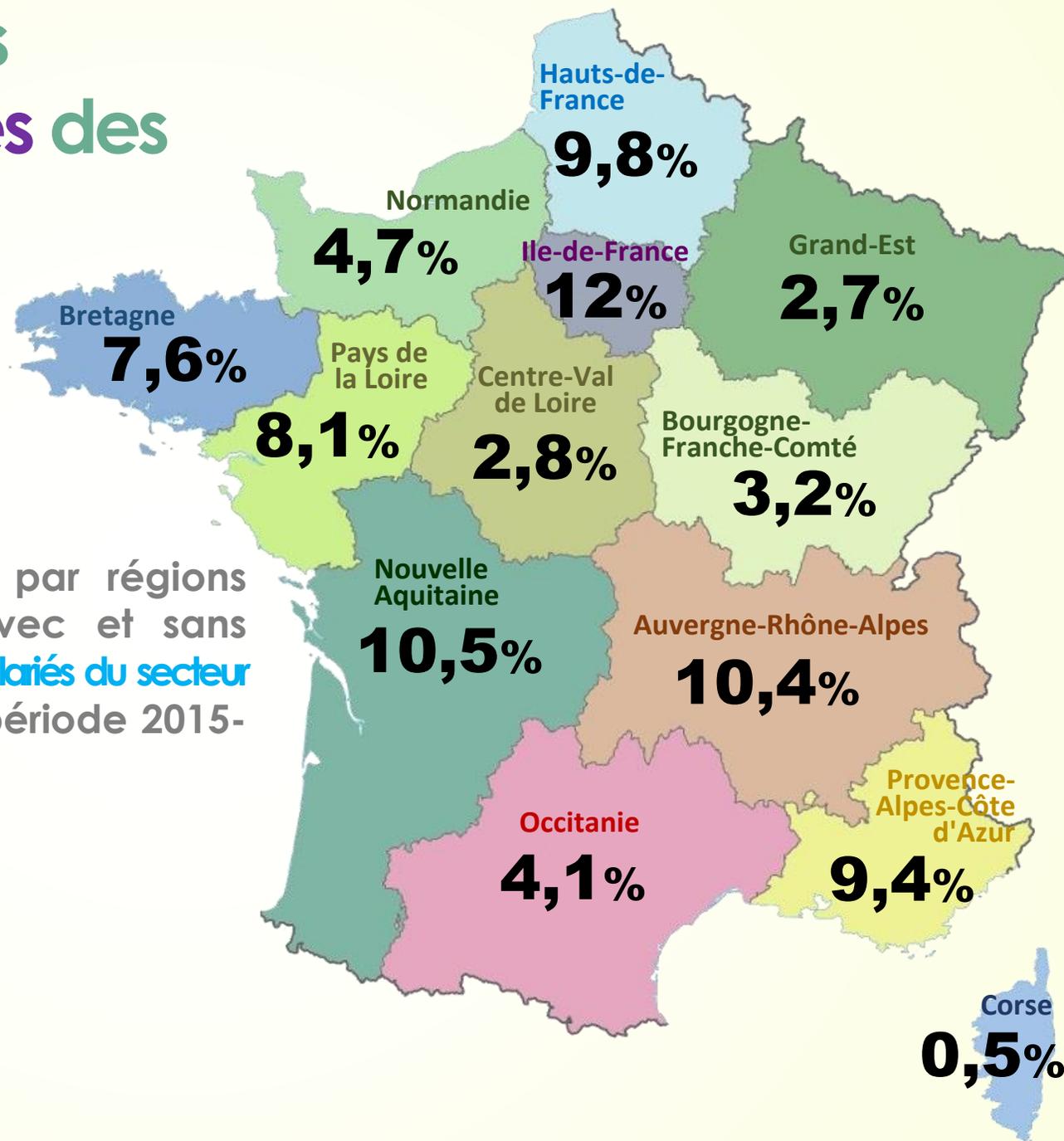


Répartition régionale des maladies professionnelles des salariés du secteur 410

Rappel : répartition des salariés du secteur 410 sur la période



Répartition par régions des MP avec et sans arrêt des salariés du secteur 410, sur la période 2015-2019



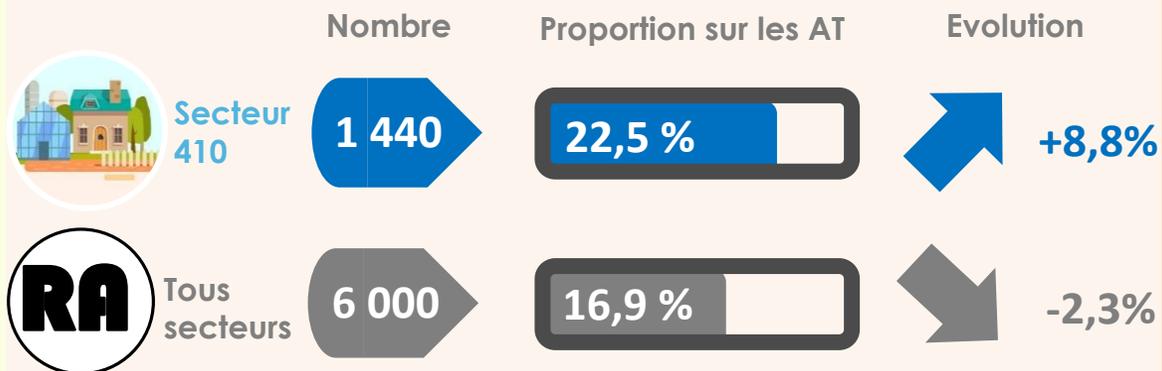
VII.

Les principaux risques des AT

Les 4 principaux risques AT suivis au régime agricole

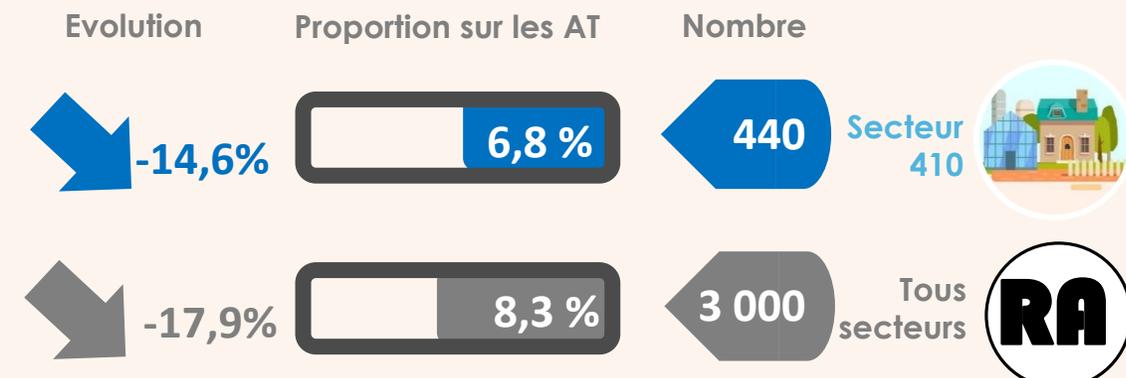
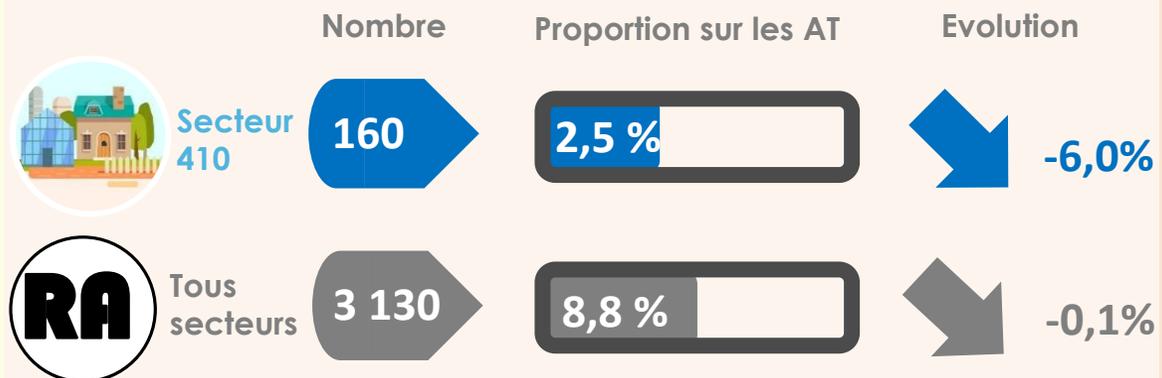
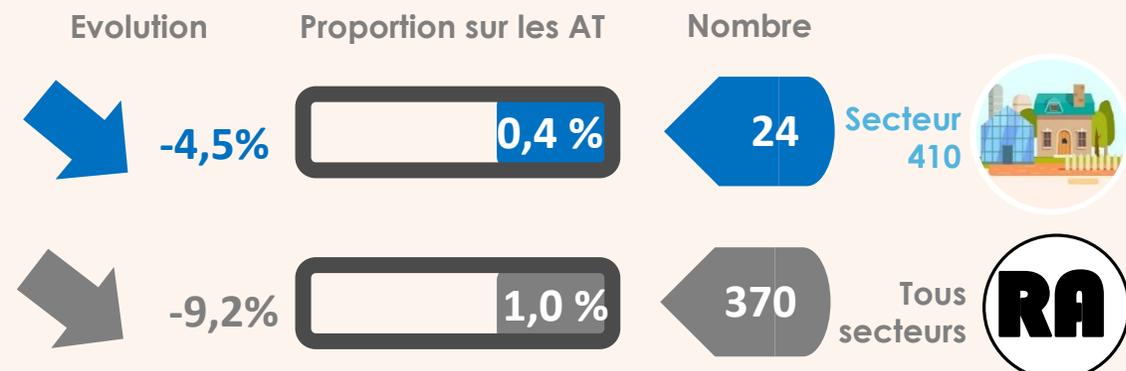
MACHINE

Equipements de travail agricole



AT avec arrêt
Moyennes 2015-2019
Evolution 2010-2019

CHIMIQUE



ANIMAL

Responsable direct de l'AT

CHUTE HAUTEUR

VIII.

Les maladies professionnelles

VIII.1

Les tableaux de maladies professionnelles les plus représentées

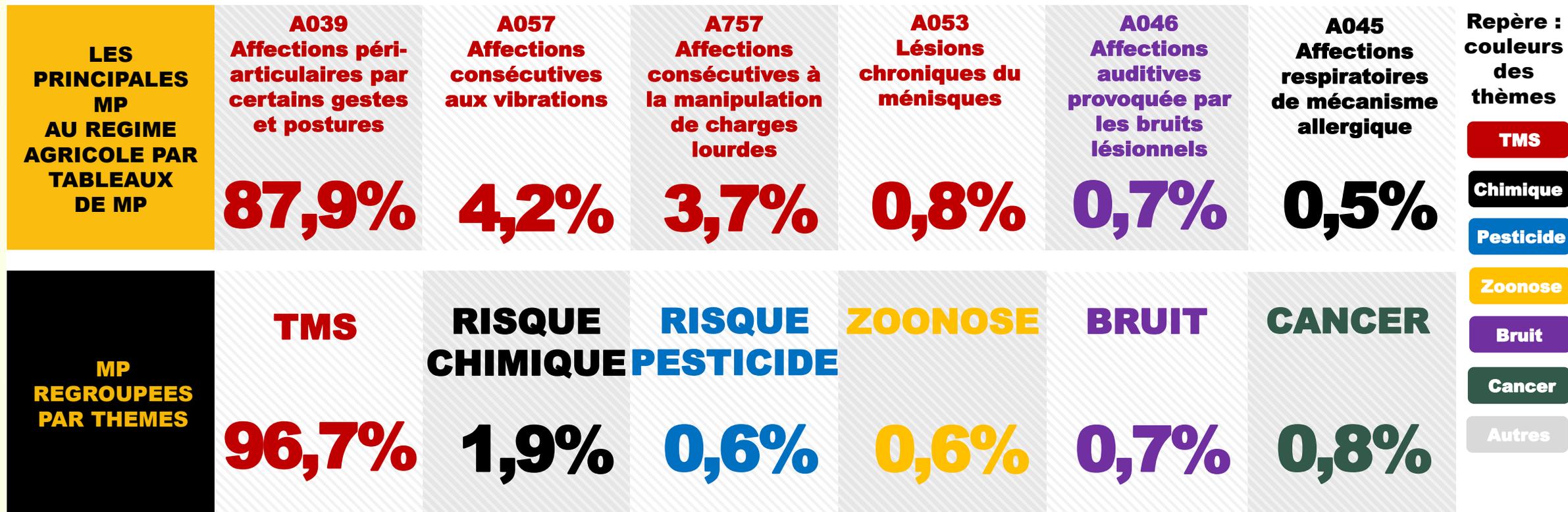


LES PRINCIPALES MALADIES PROFESSIONNELLES

Salariés au Régime Agricole (tous secteurs)

Précisions sur les données

MP reconnues et indemnisées au titre de l'article L.461-1 du Code de la S.S., sauf hors tableaux et non codifiées.





ATMP avec et sans arrêt

MP



Précisions sur les données

MP reconnues et indemnisées au titre de l'article L.461-1 du Code de la S.S., sauf hors tableaux et non codifiées.

LES PRINCIPALES MALADIES PROFESSIONNELLES



Salariés secteur 410

Repère : couleurs des thèmes

- TMS**
- Chimique**
- Pesticide**
- Zoonose**
- Bruit**
- Cancer**
- Autres**

LES PRINCIPALES MP AU REGIME AGRICOLE PAR TABLEAUX DE MP	A039 Affections péri-articulaires par certains gestes et postures	A757 Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes	A057 Affections consécutives aux vibrations	A053 Lésions chroniques du ménisques	A046 Affections auditives provoquée par les bruits lésionnels	A044 Affections cutanées de mécanisme allergique
80,1%	8,3%	5,2%	1,5%	0,8%	0,7%	
MP REGROUPEES PAR THEMES	TMS	RISQUE CHIMIQUE	RISQUE PESTICIDE	ZOONOSE	BRUIT	CANCER
96,7%	1,6%	0,3%	0,8%	0,8%	0,6%	

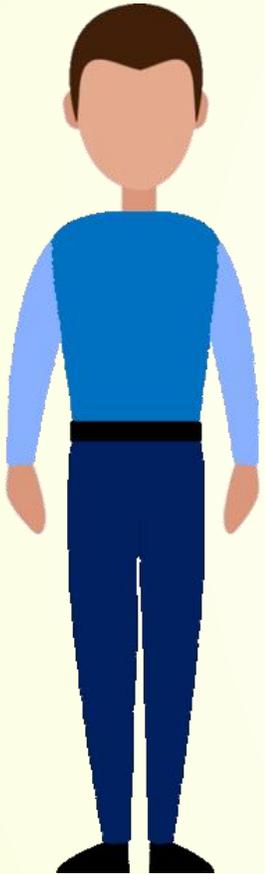


VIII.2

Répartition Homme / Femme des maladies professionnelles

Caractéristiques selon le sexe des salariés du secteur 410 victimes de maladies professionnelles

HOMMES



92,7%

93,3%

4,7

POURCENTAGE DE TRAVAILLEURS

POIDS MP avec et sans arrêt

INDICE DE FREQUENCE

FEMMES



7,3%

6,7%

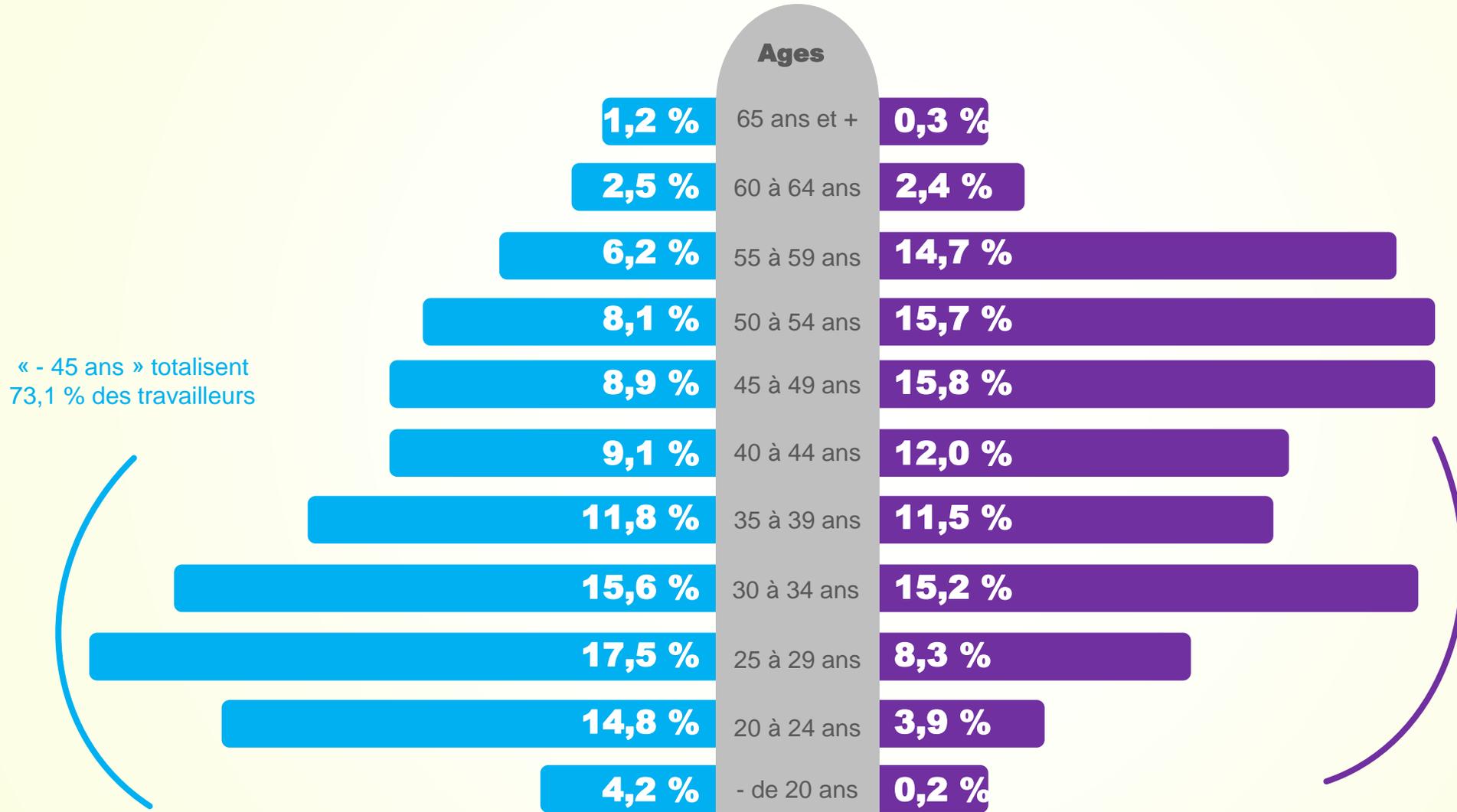
4,3

Caractéristiques selon l'âge des salariés du secteur 410 victimes de maladies professionnelles



NOMBRE de TRAVAILLEURS

MP AVEC ET SANS ARRÊT



« - 45 ans » totalisent
73,1 % des travailleurs

% du nombre de travailleurs et des MP
avec et sans arrêt par tranches d'âge

« - 45 ans » totalisent
51,1 % des MP

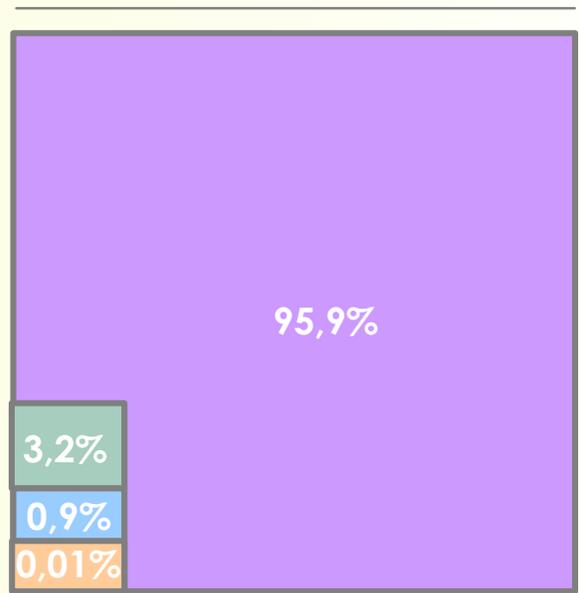
IX.

Les ATMP par taille d'établissements dans le secteur 410

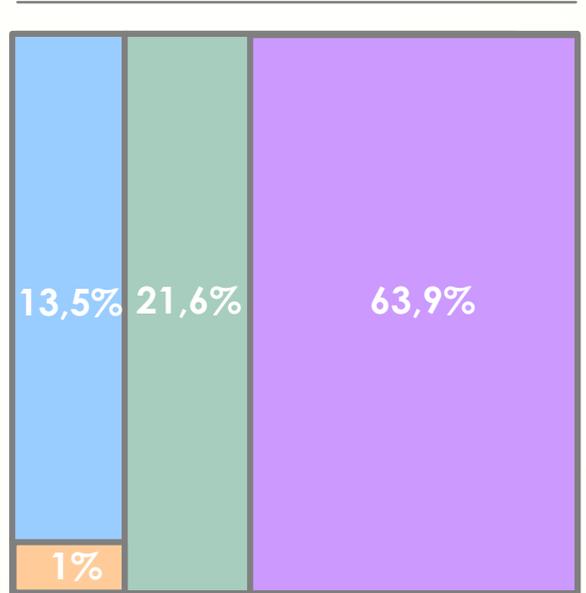
Répartition des données de population des salariés du secteur 410 par taille d'établissements



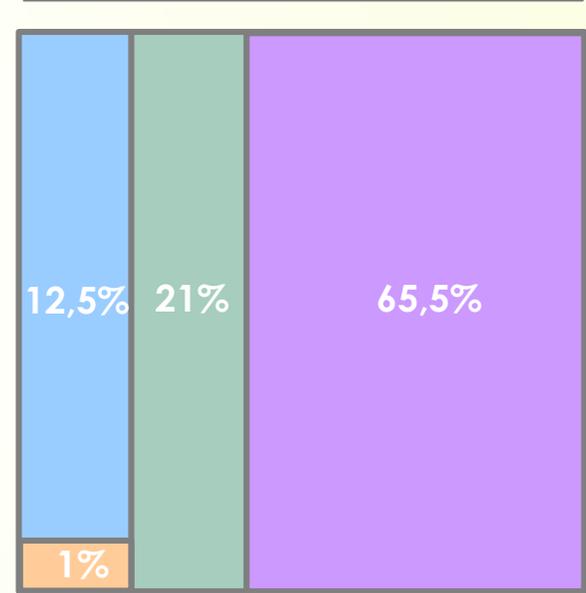
Nombre d'établissements



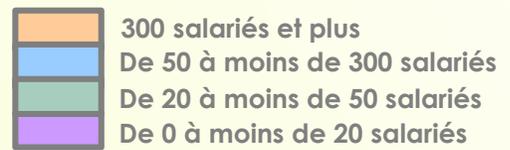
Nombre d'heures travaillées



Nombre de travailleurs trimestriels moyens

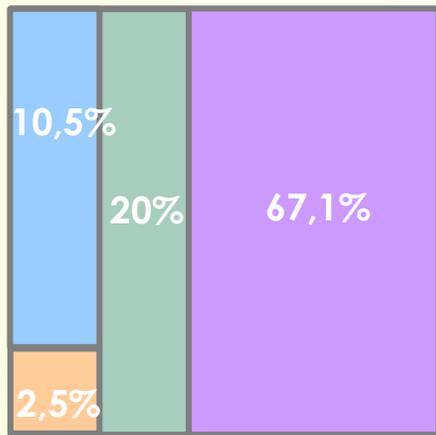


Tailles d'établissements

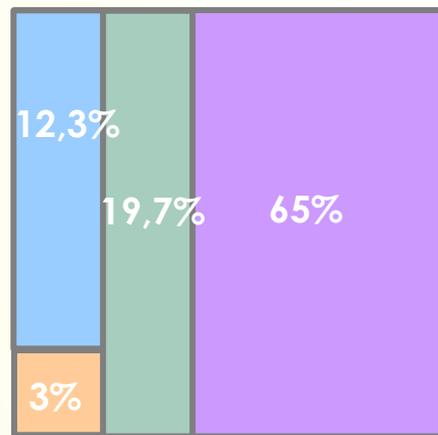


Répartition des données d'AT des salariés du secteur 410 par taille d'établissements

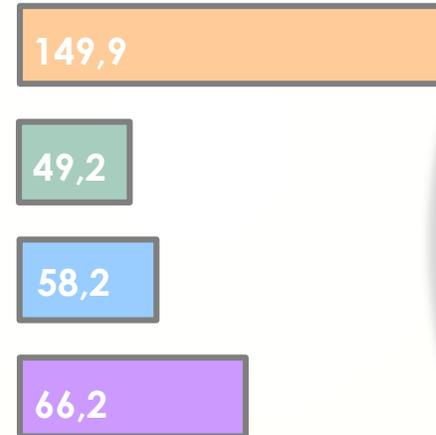
Répartition des salariés avec arrêt



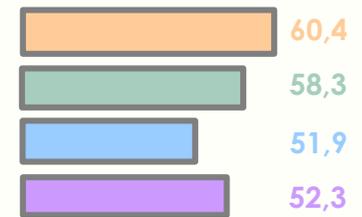
Répartition des AT graves non mortels



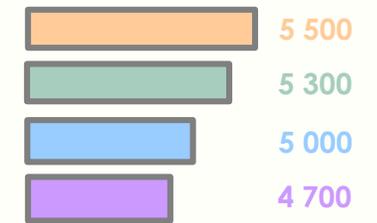
Taux de fréquence des AT avec arrêt



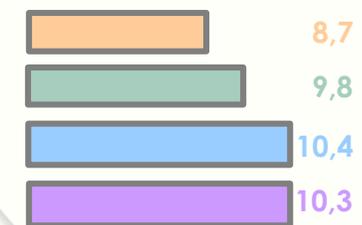
Durée moyenne d'arrêt en jours



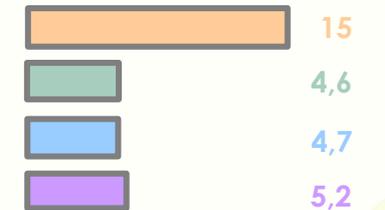
Coût moyen d'un AT avec arrêt (en euros)



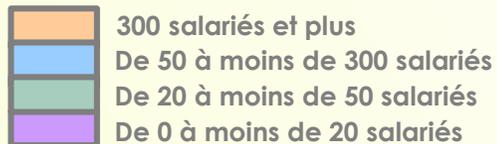
Taux moyen d'IPP



Taux de fréquence des AT graves non mortels



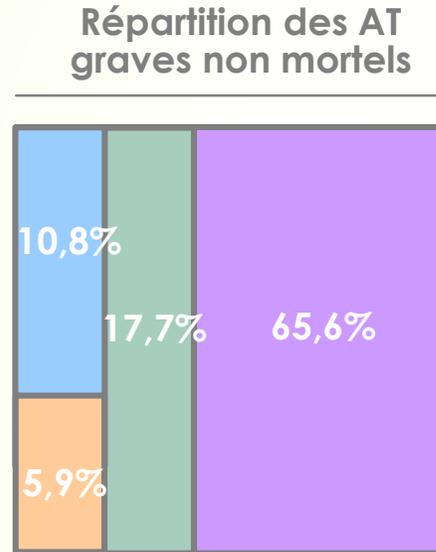
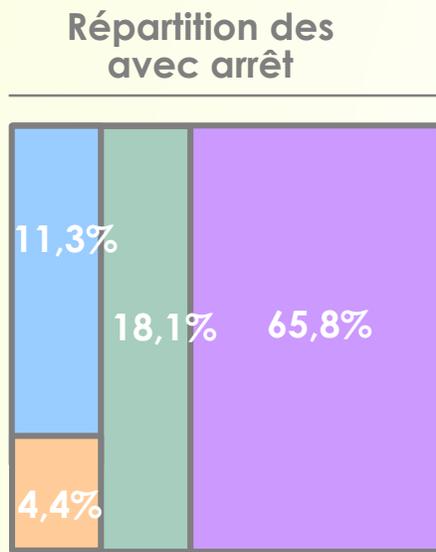
Tailles d'établissements



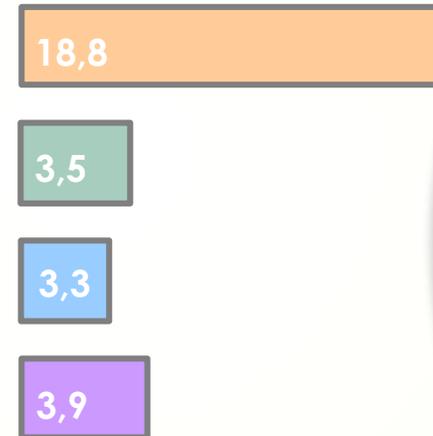
A noter la disparité de la composante des « moins de 20 salariés » : les établissements de « moins de 5 salariés » ont des taux de fréquence pratiquement équivalents aux établissements de « 300 salariés et plus »



Répartition des données de MP des salariés du secteur 410 par taille d'établissements



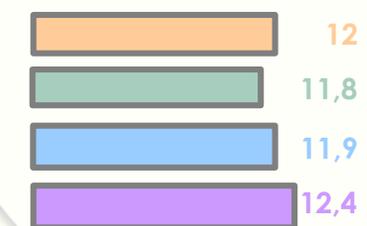
Indice de fréquence des AT avec arrêt



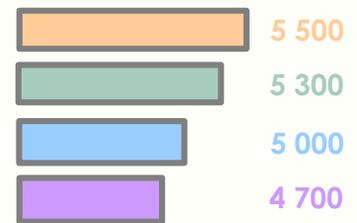
Durée moyenne d'arrêt en jours



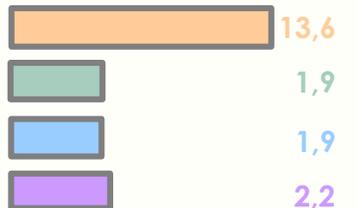
Taux moyen d'IPP



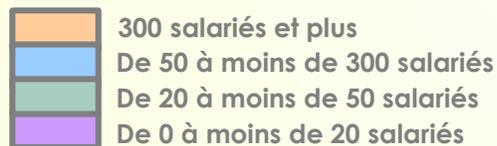
Coût moyen d'un AT avec arrêt (en euros)



Indice de fréquence des AT graves non mortels



Tailles d'établissements



A noter la disparité de la composante des « moins de 20 salariés » : les établissements de « moins de 5 salariés » ont des indices de fréquence et un taux d'IPP plus élevés que les autres établissements de 5 à 20 salariés.

Compléments

Annexes



Délimitation de l'étude

Périmètre de l'étude

Population

La population étudiée est celle des **salariés agricoles du secteur AT 410 « Entreprises de jardins, paysages et reboisement »**

Année de prise en compte des ATMP

La vision utilisée est celle dite en « **date de paiement** », à savoir que l'année de prise en compte de l'ATMP est celle durant laquelle un premier paiement a eu lieu pour cet ATMP au titre du régime ATMP.

Les années étudiées pour établir **les moyennes concernent la période 2015-2019, et pour l'évolution la période 2010-2019.**

La délimitation géographique est celle de la France métropolitaine hors Alsace Moselle (Caisses Accidents ayant un recueil à l'heure actuelle différents pour les statistiques de ce document).

Les données ont été extraites des **Observatoires de la MSA** (Système d'Information Décisionnel Prisme AT des salariés agricoles), en **octobre 2021**.

Les accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) considérés dans cette étude sont ceux pour lesquels une **indemnisation a eu lieu au titre du régime ATMP** (sur l'un des postes de dépenses que sont les soins de santé, les indemnités journalières ou encore les rentes). Sont ainsi étudiées et indiqués les **ATMP avec et sans arrêt, les ATMP avec arrêt et les ATMP graves non mortels**.

Coûts et indemnisations

Voir page suivante.

Comptabilisation des MP

Les ratios concernant les MP sont calculés, pour la plupart des cas, uniquement vis-à-vis des MP inscrites dans un tableau. En effet, les informations sur les MP reconnues hors tableaux ne sont pas disponibles dans les bases statistiques de la MSA, et par conséquent, ces maladies ne peuvent être rattachées à un tableau. Or, bon nombre d'entre elles concernent les catégories que nous opérons dans ce document. De fait, il n'est pas statistiquement valable de calculer des ratios pour tel type de MP versus ensemble des MP indemnisées. Aussi, avons nous exclu les MP non classées, et celles hors tableaux (alinéa 4 de l'article L.461-1 du Code de la Sécurité Sociale), pour pouvoir axer nos calculs sur des ensembles dont les informations sont connues et susceptibles de pouvoir être comparées.

Catégorisation/regroupement par thèmes des MP

La liste des différents regroupements par thèmes de maladies professionnelles est établie en Annexes du document.

Pour les tableaux de maladies professionnelles liées aux pesticides, c'est la liste des 15 tableaux établie par l'Anses qui a été choisie dans ces travaux.

Secret statistique

Le secret statistique auquel notre institution est tenue, oblige à masquer tout résultat compris entre 0 et 5 unités, ainsi que tout résultat qui permettrait par calcul de retrouver l'unité masquée. Dans les tableaux et graphiques, ce secret statistique se concrétise par le symbole « * ».

Réerves et Fiabilité concernant les coûts

Les différents coûts annoncés sont ceux issus des Observatoires ATMP de la MSA. A ce titre, ils recourent les dépenses portant sur le risque ATMP uniquement.

Les coûts sur lesquels reposent les documents sont des indicateurs et ordres de grandeur à partir de la source citée, et permettent de faire des comparaisons entre type de dépenses reposant sur le budget ATMP. Ce sont des seuils minimums impactant le budget ATMP, qui se rapprochent le plus de la réalité de ce que coûte en moyenne un ATMP, et par conséquent de ce que coûtent dans leur totalité tous les ATMP.

Toutefois il faut prendre en compte les paramètres suivants :

- les Observatoires constituent un outil statistique de dénombrement et qualification des ATMP avant tout, les autres informations, en l'occurrence les indemnisations, sont complémentaires et fournissent des indicateurs supplémentaires lors de l'analyse de données ;
- le chiffrage des dépenses des grandes masses concernant les non-salariés correspond aux plus aux dépenses enregistrées, toutefois dans le détail de chaque ATMP ce chiffrage est souvent minoré de l'ordre de 15 à 20 % du fait d'une origine différentes des informations et des bases de calculs ;
- les ATMP mortels ne sont pas pris en compte dans les Observatoires ayant permis les travaux ;

- les bases peuvent être épurées de certains ATMP rencontrant des anomalies de codification ;
- les résultats des Systèmes d'Informations Décisionnels, alimentant les Observatoires, donnent des indications sur ce qui est dépensé, cependant ils ne constituent pas la référence pour connaître l'entièreté des coûts « réels » liés aux ATMP (au sujet des Soins hospitaliers les chiffres correspondent à un budget attribué pour les hôpitaux et non aux soins réels dispensés pour le cas de l'ATMP concerné) ;
- certaines dépenses liées aux ATMP mais qui reposeraient en partie sur le risque maladie pour quelque cause que ce soit et qui ne seraient pas réintégrées sur le risque ATMP ne peuvent pas être prises en compte ;
- en élargissant la réflexion, certains coûts indirects, réels mais difficilement quantifiables, sont absents, alors qu'ils ont certainement un impact sur le budget ATMP ou Maladie, et sur les coûts pour les entreprises confrontées aux ATMP.

De façon systématique et obligatoire il est nécessaire de mentionner ces réserves lors de l'utilisation et/ou de la diffusion des chiffres.



Les accidents de la route

Algorithme d'identification des accidents de la route

Un travail en collaboration avec Santé publique France (pour les besoins d'un projet inter-régimes en collaboration avec ainsi que l'UMRESTTE et piloté par la DGT à l'occasion du PST3), a permis d'élaborer deux algorithmes permettant d'identifier dans les bases d'accidentologie de la MSA les accidents du travail et de trajet comme étant des « accidents de la route ».

Les algorithmes se divisent en deux catégories « conducteur ou passager d'un véhicule d'une part » et « piétons accrochés par un véhicule d'autre part ». C'est par le biais de filtres concernant

plusieurs caractéristiques de l'accident et répertoriés dans la déclaration d'accident du travail, qu'il est possible d'effectuer une sélection (voir les deux tableaux suivants pour la composition) : des caractéristiques liées au lieu de l'accident, couplées à la tâche de la victime ainsi qu'à l'élément matériel permettent donc de construire les algorithmes d'identification des accidents de la circulation.

ALGORITHME 1 Conducteurs ou passagers d'un véhicule	ALGORITHME 2 Piétons accrochés par un véhicule
LIEU DE L'ACCIDENT = 21000 Voie routière, rue, route, autoroute 22000 Chemin, allée, mail, piste, trottoir	LIEU DE L'ACCIDENT = 21000 Voie routière, rue, route, autoroute 22000 Chemin, allée, mail, piste, trottoir
ET (TÂCHE DE LA VICTIME = 82350 Conduite d'un véhicule routier 82360 Conduite tracteur agricole 82420 Passager d'un véhicule routier 82410 Montée, descente d'un véhicule, d'une machine 82430 Passager d'un tracteur, d'une machine, d'une remorque OU ACTIVITÉ DE LA VICTIME = 52210 Déplacement à l'aide d'un véhicule comme conducteur 52220 Déplacement à l'aide d'un véhicule comme passager 52200 Déplacement à l'aide d'un véhicule sans précision)	ET (TÂCHE DE LA VICTIME = 92400 Déplacement à pied entre domicile et lieu de travail OU ACTIVITÉ DE LA VICTIME = 52100 Déplacement à pied)

Algorithme d'identification des accidents de la route

ALGORITHME 1 Conducteurs ou passagers d'un véhicule	ALGORITHME 2 Piétons accrochés par un véhicule
<p>ET (ÉLÉMENT MATÉRIEL =</p> <ul style="list-style-type: none"> 10000 Animal sans précision <ul style="list-style-type: none"> 11 Bovins 12 Equidés 13 Ovins, caprins, porcins 14 Oiseaux (dont volailles) 19100 Etre humain, "tiers" 19200 Animaux domestiques : chien, chat,... 19500 Insectes et araignées 19930 Gibier, cerf, chevreuil, lièvre,... 19990 Autres animaux <ul style="list-style-type: none"> 61 Véhicules routiers 62 Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers 63 Equipements de transport - manutention des véhicule 69400 ATC, ATV, Quad <ul style="list-style-type: none"> 71 Arbres 72 Plantes arbustives 73 Parties d'arbre ou d'arbuste 81200 Mur, muraille, paroi, cloison, montant, pilier, plaque de silo 81950 Pierre taillée, moellon, brique, aggloméré, parpaing <ul style="list-style-type: none"> 82 Autres installations 84200 Pièce détachée (sans précision) d'outil, de machine ou véhicule 86110 Eau 86150 Essence, fuel, gazole, mazout, carburant (liquide) 89230 Chaleur intense, soleil 89250 Neige, glace, verglas, gel, grêle 89910 Vent 89990 Autres éléments : brouillard,... 91000 Elément matériel inconnu 92000 Absence d'élément matériel) 	<p>ET (ÉLÉMENT MATÉRIEL =</p> <ul style="list-style-type: none"> 19100 Etre humain, "tiers" 61 Véhicules routiers 62 Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers)



Catégorisation des *MP* dans le document

Tableaux de MP regroupés par thèmes

MP liées au risque Pesticide (liste Anses)

- A008** Sulfocarbonisme professionnel
- A010** Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
- A011** Affections provoquées par les phosphates, . . .et carbamates anticholinestérasiques
- A012** Maladies causées par le mercure et ses composés
- A013** Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol
- A713** Affections provoquées par les préparations associant pentachlorophénol et lindane
- A019** Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant
- A719** Affections gastro-intestinales et neurologiques dues au benzène . . .
- A021** Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés
- A023** Intoxication par le bromure de méthyle
- A028** Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères
- A728** Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères
- A048** Affections engendrées par les solvants organiques liquides
- A058** Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides
- A059** Hémopathies malignes provoquées par les pesticides

MP liées au risque Chimique

- A008** Sulfocarbonisme professionnel
- A009** Intoxication professionnelle par le tétrachlorure de carbone
- A010** Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
- A011** Affections provoquées par les phosphates, . . .et carbamates anticholinestérasiques
- A012** Maladies causées par le mercure et ses composés
- A013** Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol
- A713** Affections provoquées par les préparations associant pentachlorophénol et lindane
- A014** Affections causées par les ciments
- A018** Affections dues au plomb et à ses composés
- A019** Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant
- A719** Affections gastro-intestinales et neurologiques dues au benzène . . .
- A021** Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés
- A022** Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice
- A023** Intoxication par le bromure de méthyle
- A025** Affections provoquées par les huiles et graisses minérales ou synthèse
- A725** Affections cutanées cancéreuses provoquées par les suies de produits pétroliers
- A026** Maladies professionnelles engendrées par la chlorpromazine

- A028** Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères
- A728** Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères
- A034** Ulcérations/dermites provoquées par l'acide chromique, chromates . . .
- A035** Affections provoquées par les goudrons, huiles/brais de houille, suies, . . .
- A735** Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .
- A036** Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois
- A040** Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone
- A041** Intoxications professionnelles par l'hexane
- A042** Maladies provoquées par le cadmium et ses composés
- A043** Affections provoquées par les isocyanates organiques
- A044** Affections cutanées de mécanisme allergique
- A045** Affections respiratoires de mécanisme allergique
- A047** Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante
- A747** Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante
- A048** Affections engendrées par les solvants organiques liquides
- A722** Affections non pneumoconiotiques dues à silice libre
- A058** Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides
- A059** Hémopathies malignes provoquées par les pesticides

Tableaux de MP regroupés par thèmes

MP liées aux Cancers

- A010** Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
- A019** Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant
- A020** Affections provoquées par les rayonnements ionisants
- A022** Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice
- A725** Affections cutanées cancéreuses provoquées par les suies de produits pétroliers
- A728** Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères
- A033** Hépatites virales professionnelles
- A735** Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .
- A036** Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois
- A047** Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante
- A747** Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante
- A059** Hémopathies malignes provoquées par les pesticides

MP liées au Bruit

- A046** Affections auditives provoquée par les bruits lésionnels

MP liées aux TMS

- A029** Affections provoquées par les vibrations / chocs d'outils ou de machines
- A039** Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures
- A053** Lésions chroniques du ménisques
- A057** Affections consécutives aux vibrations
- A757** Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes

MP liées aux Zoonoses

- A002** Ankylostomose professionnel, anémie due à ankylostomose duodéal
- A004** Charbon professionnel
- A005** Leptospiroses
- A705** Maladie de Lyme
- A006** Brucelloses professionnelles
- A007** Tularémie
- A015** Mycoses cutanées, périonyxis et onyxis professionnels
- A016** Affections dues aux bacilles tuberculeux . . .
- A030** Rage professionnelle
- A049** Affections dues aux rickettsies
- A050** Pasteurelloses
- A051** Rouget du porc
- A052** Psittacose
- A055** Infections professionnelles à Streptococcus suis
- A056** Infections professionnelles à hantavirus

Références MSA

Site internet MSA :

<https://statistiques.msa.fr>

Quelques publications sur la sinistralité :

Les statistiques des risques professionnels des salariés agricoles en 2016 – Etude

Les statistiques des risques professionnels des non-salariés et des chefs d'exploitation agricole en 2016 – Etude

Les accidents de travail graves non mortels des non-salariés agricoles entre 2004 et 2013 – Etude

Les accidents de travail graves non mortels des salariés agricoles entre 2002 et 2010 – Etude

Les décès des salariés agricoles suite à un accident de travail de 2014 à 2016 – Etude

Les décès des non-salariés agricoles suite à un accident de travail de 2014 à 2016 – Etude

Inscription à la Newsletter :

Contact sur <http://statistiques.msa.fr/contact/>

Remerciements

Cette étude a été rendue possible grâce au travail de M. Patrick LE BOURHIS sur les données de population et de M. Nicolas VIAROUGE sur les bases globales de sinistralité ainsi que sur les caractéristiques des accidents de la route (collaborateurs de la Direction des Etudes des Statistiques et des Fonds)

Crédit images

E. Hugues et divers auteurs sur www.freepick.fr (images libres de droit pour publication non commerciale)

MSA Caisse Centrale

Luminem

19, rue de Paris

93000 Bobigny

Tél. : 01 41 63 73 42

Direction Déléguée aux Politiques Sociales

Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds

Département Synthèse

Service Management des risques professionnels ATMP

Eric HUGUES



L'essentiel & plus encore